

N°d'enregistrement: B-BXL- 000015

Office national des Pensions ~www.onp.fgov.be
Siège central Tour du Midi
Bureaux régionaux: ARLON, BRUGGE, GENT, LIEGE et MALMEDY
CHARLEROI, KORTRIJK, MOUSCRON
ANTWERPEN, HASSELT, MONS, NAMUR et TURNHOUT

Déclaration environnementale – Mise à jour 2015

Données 2014



Avant-Propos

La Direction et le personnel de l'Office national des Pensions se sont, depuis de nombreuses années déjà, montrés sensibles aux problèmes concernant l'environnement et ont pris, à cet effet, des mesures concrètes en vue de réduire les impacts négatifs sur celui-ci. Néanmoins, conscients que ce processus doit se faire de manière continue, nous avons décidé, conformément à la décision du Conseil des Ministres du 20 juillet 2005, de nous engager dans la mise en place d'un système de management environnemental selon le référentiel EMAS. Ce système de management permettra de suivre concrètement les objectifs et actions envisagés tout en améliorant de manière continue nos performances en matière d'impacts environnementaux directs et indirects.

Cette initiative nécessitera encore une évolution de la mentalité de chacun ; mais forts de la prise de conscience des objectifs que l'on pourra atteindre, il va de soi que cette démarche ne pourra qu'être profitable à tous

Une preuve de la démarche visée ici est à trouver dans l'engagement de l'ONP en matière de développement durable dans les contrats d'administrations successifs conclus avec l'Etat belge Ajoutons encore que nous sommes .impliqués dans diverses synergies, notamment en matière environnementale, au sein des Institutions Publiques de Sécurité sociale (IPSS). Enfin, nous sensibilisons nos partenaires (sociétés chargées de l'entretien de nos installations) à nos diverses performances environnementales.

Sarah Scaillet Administratrice générale



TABLE DES MATIERES

Présentation de l'ONP

- Notre identité
- 2. Missions et activités
- 3. Localisation
- Scope de l'enregistrement EMAS

Présentation du Système de Management Environnemental EMAS

- 1. Qu'est-ce qu'EMAS?
- 2. Structure et responsabilités

Politique environnementale

Les aspects environnementaux

- 1. Directs
- 2. Indirects

Objectif environnementaux

- 1. Réduire la consommation de papier Tour du Midi et bureaux régionaux
- 2. L'instauration d'EMAS dans les bureaux régionaux de l'ONP
- 3. Tri sélectif dans la Tour du Midi
- 4. Tri des déchets dans les bureaux régionaux
- 5. Réduction de la consommation d'électricité dans la Tour du Midi
- 6. Critères environnementaux lors de la procédure d'achat pour la Tour du Midi et pour les bureaux régionaux
- 7. Consommation de mazout de la Tour du Midi
- 8. Consommation d'eau de la Tour de Midi
- 9. ARLON: Assainissement du sol
- 10. ARLON : Diminution de l'empreinte énergétique
- 11. LIEGE: Diminution de la consommation d'eau
- 12. CHARLEROI: Diminution de la consommation d'eau

Exigences légales en matière d'environnement

En Région de Bruxelles-Capitale

En Région flamande

En Région wallonne



Actions de sensibilisation et de communication

- 1. Communication interne et sensibilisation
- 2. Communication externe
- 3. Plaintes environnementales
- 4. Données de contact
- 5. Formation

Glossaire

Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation



Présentation de l'ONP

1 Notre identité

La base de l'actuel régime des pensions pour travailleurs salariés a été posée en 1967. L'Office national des Pensions a été créé en 1987 de la fusion de l'Office national des Pensions pour Travailleurs salariés et de la Caisse nationale des Pensions de Retraite et de Survie.

Fiche d'information

Nom: Office national des Pensions (ONP) Type: Institution publique de sécurité sociale Adresse du siège central: Tour du Midi, 1060 Bruxelles Téléphone (ligne verte): 1765 E-mail: info@rvponp.fgov.be Site Web: www.rvponp.fgov.be Dépenses de pension 2014: plus de 27 000 000 000,00 EUR Nombre de travailleurs 2014 en équivalents temps plein: (Tour du Midi : 1423 – Anvers : 50 – Bruges : 30 – Gand : 54 - Courtrai: 28 - Hasselt: 44 - Turnhout: 22 - Arlon: 15 - Charleroi: 30 - Liège: 42 - Malmedy: 11 -Mouscron: 14 - Mons: 23 - Namur: 22) Infrastructure: Tour du Midi et 13 bureaux régionaux Personne à contacter de la cellule « Environnement » : Erika Elpers E-mail: erika.elpers@rvp.fgov.be Code Nace: 84301

2 Missions et activités

L'Office national des Pensions, ONP en abrégé, est un acteur crucial dans le domaine étendu de la Sécurité sociale en Belgique.

En tant qu'institution publique de sécurité sociale, il a les missions suivantes:

Informer le citoyen sur ses droits de pension (pensions des travailleurs salariés et la garantie de revenus aux personnes âgées - GRAPA).

Attribuer les pensions des travailleurs salariés et la garantie de revenus aux personnes âgées. **Payer** les pensions des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants et la garantie de revenus aux personnes âgées.

Depuis le 1er janvier 2013, l'ONP dispose de son quatrième contrat d'administration avec l'Etat fédéral pour la période 2013-2015. Ce contrat établit les engagements réciproques entre l'ONP et l'Etat fédéral. Le plan d'administration 2013 se rapporte à la mise en œuvre des engagements de l'ONP dans ce contrat et définit plusieurs objectifs :

Objectifs relevant de la perspective externe :

La réforme des pensions

La réforme des pensions se retrouve dans les trois perspectives. Ceci prouve clairement que l'impact de cette réforme sur notre organisme est important. En matière de service aux citoyens, l'ONP est confronté au défi de communiquer clairement les réformes et de donner une réponse correcte aux questions du citoyen.

Moteur pension

La complexité des dossiers et des procédures s'est accrue suite à la réforme des pensions, surtout dans le cas de carrières mixtes. En outre, la demande de renseignements sur la (future) pension a augmenté. Avec le moteur pension, l'ONP, l'INASTI et le SdPSP entendent y donner une réponse.

Objectifs relevant de la perspective interne :

Theseos V4

Aujourd'hui, différents modules de calcul sont encore utilisés à l'ONP pour la simulation, l'estimation et l'attribution des pensions. Par le projet Theseos V4, l'ONP veut développer un nouveau module de calcul unique pour les pensions des travailleurs salariés et la GRAPA, qui est indépendant d'un processus et qui pourra donc être utilisé aussi bien pour des simulations en temps réel que pour les estimations et attributions.

Business Process Management (BPM)

Ces dernières années, notre organisme a subi de très nombreux changements. Nos processus n'ont toutefois pas toujours suivi la même évolution. Avec le trajet BPM, l'ONP entend dès lors optimaliser et rationaliser ses processus de travail.

Dynamo.

Outre l'organisme lui-même, notre méthode de travail change aussi pleinement. L'ONP entend offrir à ses collaborateurs une culture du travail attractive et responsable où la flexibilité et l'orientation résultats sont au centre des intérêts. Des collaborateurs ont l'opportunité d'organiser leur travail de



manière plus autonome et de travailler indépendamment du temps et du lieu.

L'ONP est dirigé par un comité de gestion. La gestion journalière est assurée par l'Administratrice générale, Madame Sarah Scaillet.

L'institution est contrôlée par l'autorité supérieure via des Commissaires du gouvernement.

3 Localisation

Depuis 1967, l'administration centrale de l'Office National des Pensions occupe, à part entière, le complexe d'immeubles "La Tour du Midi".

La Tour du Midi s'érige en face de la Gare du Midi et est, avec une hauteur de 150 mètres, le plus haut bâtiment de Bruxelles.

Cette Tour, qui a été érigée dans les "golden sixties", a une surface brute de 65.000 m² et héberge environ 1700 agents.

En sous-sol, il y a 3 niveaux comprenant les ateliers du personnel technique, les chaudières, d'autres locaux techniques et des espaces d'archives.

Le bâtiment est équipé d'une façade légère en verre isolant. Le nombre total de fenêtres s'élève à plus de 2700.

A côté de cette Tour, a été créé un bâtiment annexe de 3 étages. Dans ce bâtiment, se trouvent les services ICT, le restaurant du personnel géré par une ASBL et un auditorium. En sous-sol, il existe un parking qui est strictement réservé aux membres du personnel.

D'importants travaux de rénovation internes ont été exécutés de janvier 2003 à novembre 2006.

Il s'agissait d'un désamiantage complet et de la pose de nouveaux faux planchers, de parois, de fauxplafonds, d'équipements sanitaires, de conduites électriques et d'un nouveau système de conditionnement d'air performant.

L'Office national des Pensions compte 15 bureaux régionaux dont 13 répartis dans le pays.

Dans le cadre de la déconcentration des services, les bureaux régionaux de l'Office sont chargés de l'examen des demandes de pension de salarié (régime interne) et de l'examen des demandes d'octroi de la GRAPA (+ revenu garanti), qui ressortissent à leur compétence territoriale. Ils sont, entre autres, également chargés d'assurer la représentation de l'Office devant les tribunaux du travail.

Depuis 2006, les services de CIMIRe et de SIGeDIS sont établis à la Tour du Midi. CIMIRe a comme principale tâche l'établissement du compte individuel des travailleurs salariés en Belgique. SIGeDIS assure la gestion de banques de données dans le secteur des pensions. Il s'agit de deux ASBL, ayant donc une personnalité juridique distincte, expressément chargées de fournir à l'ONP les données précitées qu'elles tiennent à jour. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2010, les tâches de l'ASBL CIMIRe, dissoute, ont été réparties entre l'ONP et l'ASBL SIGEDIS.

Pour les 13 bureaux établis en dehors de la Tour du Midi, nous pouvons retenir les éléments suivants :

~ ANTWERPEN:

L'immeuble dénommé "Eiermarktbuilding", situé Sint-Katelijnevest,54 comprend 14 niveaux, dont des caves, une galerie de magasins, 4 étages de parking en élévation et 8 étages de bureaux, ainsi qu'une



conciergerie ; les différents locaux sont destinés à la location, à l'exception de la totalité du 6^e étage et d'une partie du 5^e étage, occupées par le bureau régional de l'ONP, sur une superficie de 1 295 m².

~ ARLON:

L'ONP est propriétaire du bâtiment Rue des Déportés,50 construit dans les années 1960 ; le bureau régional de l'ONP est installé aux 2e et 3e étages, sur une superficie totale de 372 m², alors que le rez-de-chaussée est occupé par les locataires CREFIBEL et I.N.A.M.I. (ce dernier occupant aussi la totalité du 1^{er} étage) et que les locataires VEOLIA et Le Coup de Pouce se partagent le 4^e et dernier étage, le bâtiment dispose d'un parking extérieur.

~ BRUGGE:

L'ONP est propriétaire de la totalité du bâtiment Torhoutsesteenweg,281 datant de 1993; les bureaux sont installés sur une superficie de 900 m² du rez-de-chaussée au 2^e étage, celui-ci comprenant également une partie de l'appartement du concierge, qui s'étend aussi au 3^e et dernier étage; le bâtiment comprend un parking au sous-sol.

~ CHARLEROI:

Immeuble situé rue de Dampremy 73 comprenant: des surfaces de bureaux du 1er au 4e étage, pour une superficie de 1 238 m²,un appartement, pour le concierge au 4e étage ; un parking de 17 places à l'arrière du bâtiment destiné exclusivement à l'usage du personnel.

~ GENT:

L'ONP est propriétaire de la totalité du bâtiment Koningin Fabiolalaan,116 achevé en 1980; les services sont installés au rez-de-chaussée, au 1^{er} et au 4^e étage sur 1 926 m²; une partie du rez-de-chaussée et les 1^{er} et 2^e étages sont donnés en location à l'INASTI; une partie du 4^e étage est donnée en location à la Régie des Bâtiments; le 5^e et dernier étage comprend essentiellement la conciergerie et un réfectoire; le bâtiment contient un parking au sous-sol.

~ HASSELT:

L'ONP est propriétaire de la totalité du bâtiment situé Ridder Portmansstraat, 16, acquis en 2002 ; les services sont installés du rez-de-chaussée (comprenant un petit garage) au 3^e étage, sur une superficie de 1 650 m², les surfaces du 4^e au 7^e étages sont donnés en location à la ville de Hasselt ; par ailleurs, l'ONP est propriétaire de et occupe 20 emplacements de parking extérieurs sur un terrain situé Melkvoetstraat.

~ KORTRIJK:

Il s'agit d'un double bâtiment : d'une part, situé Keer der Vlamingenstraat,6 avec 3 niveaux de bureaux occupés par le bureau régional et une conciergerie ; d'autre part, situé Nieuwstraat,25 comprenant le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage donnés en location, ainsi que le 2^e étage occupé par le bureau régional et connecté au 2^e étage de l'autre bâtiment ; la totalité des surfaces de bureaux occupées par l'ONP est de 1 011 m².

~ LIEGE:

l'ONP est propriétaire de la totalité du bâtiment Rue Paradis,50 construit en 1992 ; les bureaux sont implantés sur 1 612 m² du 1^{er} au 4^e étages (cet étage, étant le dernier, abrite aussi la conciergerie) ; le rez-de-chaussée, composé de deux surfaces commerciales, est destiné à une zone d'accueil des visiteurs ; de plus, nous disposons d'une zone de parking extérieure, alors que l'ONP est aussi propriétaire de 23 emplacements dans un parking souterrain attenant soumis au régime de la copropriété.

~ MALMEDY:

L'ONP est propriétaire de 365 m² aux 1^{er} et 2^e étages de l'immeuble Avenue des Alliés, 28 soumis au régime de la copropriété et bâti en 1990 ; nous utilisons une zone de parking extérieure.

~ MONS:



L'ONP est propriétaire de et occupe la totalité du bâtiment situé à MONS, Rue des Marcottes 1, comprenant 1365 m² du rez-de-chaussée au 4^e étage, une conciergerie au 5^e étage et un parking extérieur exigu. 5 emplacements de parking sont en outre pris en location au Parking de la Halle, à quelques minutes à pied du bureau.

~ MOUSCRON:

Immeuble situé Passage de la Poste ,1 comprenant une surface de bureaux de 395 m² dans un immeuble à appartements : NOTE : Il s'agit ici du seul bureau régional occupé par l'ONP en qualité de locataire.

NAMUR: Le bâtiment situé Rue Godefroid,35 est soumis au régime de la copropriété; au terme de diverses mutations résultant d'actes authentiques signés le 22 décembre 2010,et de travaux de rénovation terminés en juin 2012, l'ONP est propriétaire de et occupe les rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, ainsi que divers locaux au sous-sol ,soit une superficie de 1 202 m²; de plus, l'ONP est propriétaire de 17 emplacements de parking couverts et de 6 emplacements de parking extérieurs dans le même bâtiment; le 3^e étage de 297 m² sera destiné à la vente ou à la location; le reste du bâtiment est la propriété de l'INASTI et, pour quelques emplacements de parking couverts, de plusieurs personnes physiques.

~ TURNHOUT:

L'ONP est propriétaire de la totalité du bâtiment situé à R.Sniedersstyraat,2; les services sont installés aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage, sur une superficie de 515 m²; le bâtiment comprend aussi une ancienne conciergerie (à présent transformée en locaux collectifs pour le personnel) et un autre appartement, donné en location et accessible par une entrée séparée. 12 emplacements de parking sont en outre pris en location au Parking Viane, à quelques minutes à pied du bureau.

4 Scope de l'enregistrement EMAS

Le premier enregistrement (en septembre 2008) concernait exclusivement la Tour du Midi. Les bureaux régionaux ont été intégrés progressivement dans le champ de l'enregistrement. Cinq bureaux régionaux (ARLON, BRUGGE, GENT, LIEGE et MALMEDY) ont été intégrés au début 2010. Dans un deuxième temps, les bureaux de CHARLEROI, KORTRIJK et MOUSCRON ont été intégrés dans le scope lors de l'enregistrement en 2011; les bureaux d'ANTWERPEN, HASSELT, MONS, NAMUR .l'ont été en janvier 2013. L'enregistrement du dernier site (le bureau de Turnhout) par les autorités de la Région flamande devrait intervenir en 2015.



Présentation du Système de Management Environnemental EMAS

1 Qu'est-ce qu'EMAS?

EMAS (Eco Management and Audit Schème) est un Système de Management Environnemental pour tout organisme qui vise à évaluer et à améliorer ses performances environnementales. EMAS exige une conformité parfaite aux réglementations environnementales et est régulièrement contrôlé via des auditeurs externes.

Il est dans ce cadre fait application du Règlement CE n° 1221/2009 du Parlement européen(EMAS III) et du Conseil du 25 novembre 2009.

Une des caractéristiques d'un système de management environnemental est l'amélioration continue. Cette amélioration continue se fait suivant le cycle connu PDCA (Plan, Do, Check, Act).

Structure et responsabilités du système de management environnemental pour le complexe d'immeubles « la Tour du Midi » et pour 13 bureaux régionaux (ANTWERPEN,ARLON, BRUGGE, CHARLEROI, GENT,HASSELT, KORTRIJK, LIEGE, MALMEDY,MONS, MOUSCRON, NAMUR et TURNHOUT).

2.1 Structure de notre système de management environnemental

Un système de management environnemental est un système de gestion qui contient la structure organisationnelle, le planning, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les processus et les moyens nécessaires pour le développement, l'exécution, la réalisation, la révision et le maintien de la politique environnementale.

La structure fonctionnelle s'articule autour de cette volonté de l'ONP de respecter l'environnement.

L'instrument de cette volonté est le manuel environnemental. Le manuel illustre la manière avec laquelle l'organisation de l'O.N.P. est mise en œuvre afin d'appliquer la politique environnementale de la Direction ainsi que les objectifs environnementaux de l'Office. Il représente également un outil de communication interne et externe sur l'organisation de l'Office National des Pensions en matière d'environnement.

16 procédures ont été élaborées en vue de parcourir tous les domaines dans lesquels l'ONP entend mener sa politique environnementale. Les procédures traduisent les exigences du système EMAS et les exigences opérationnelles de l'ONP. Il s'agit de :

- ~ Gestion documentaire
- ~ Revue de Direction
- ~ Aspects directs
- ~ Aspects indirects
- ~ Surveillance et mesurage
- ~ Gestion des non-conformités
- Gestion des enregistrements
- ~ Gestion des déchets
- ~ Communication interne
- ~ Communication externe
- ~ Audit interne
- ~ Accidents environnementaux
- Gestion des formations
- ~ Gestion des exigences environnementales applicables
- Information systématiques des fournisseurs et sous-traitants
- ~ Organisation de gestion des achats



Les instructions concrétisent sur le terrain les actions à entreprendre au niveau de domaines plus ciblés, tels que le tri des déchets et des déchets dangereux ainsi que la gestion préventive et la maîtrise des accidents environnementaux.

Outre cette gestion des enregistrements, l'ONP dispose de deux registres: Le registre des impacts environnementaux des activités de l'ONP Le registre des exigences légales.

Une cellule EMAS a été constituée en vue d'implémenter et de maintenir le système EMAS. La gestion journalière de cette cellule consiste à vérifier la conformité légale à l'aide des permis d'environnement et du registre des exigences légales. Elle assure la maîtrise et l'actualisation des aspects environnementaux significatifs. Elle veille à introduire des clauses environnementales lors des achats en collaboration avec les services concernés et elle participe aux actions de sensibilisation du personnel, des fournisseurs et des sous-traitants. La cellule prête également sa collaboration au service Formation pour l'organisation des formations sur le plan environnemental.

Lors de l'implémentation de notre SME à la Tour du Midi et dans 13 bureaux régionaux, on peut distinguer les importantes phases suivantes:

2.2 L'analyse environnementale et la politique environnementale

Compte tenu de l'architecture de l'immeuble, des grandes installations techniques, de la présence de services d'entretien internes et externes et un effectif du personnel de plus de 1.500 agents, les principaux effets environnementaux de toutes les activités de l'ONP dans le complexe d'immeubles « la Tour du Midi » ont été cartographiés. Sur la base de cette analyse et de la réglementation en application, on a retenu la plupart des impacts significatifs sur l'environnement. Enfin, cela a débouché sur la fixation d'une série d'objectifs environnementaux.

Dans le même esprit, en ce qui concerne les 13 bureaux régionaux précités, en fonction des analyses environnementales qui ont été réalisées et des installations propres, des objectifs communs tant à la Tour du Midi qu'aux 13 bureaux, ainsi que des objectifs plus ciblés par bureau régional ont pu être élaborés.

Dans une déclaration d'intention, un document qui a été signé par l'Administrateur général, l'ONP s'engage à mener une politique environnementale. Via le système de management environnemental, EMAS, l'ONP visera à améliorer en permanence sur le plan des prestations environnementales, une conformité totale à la législation sur l'environnement et à d'autres exigences en application et à accroître la prise de conscience environnementale chez tous les agents de l'organisme.

Cette phase correspond au »planning » issu du cycle Deming indiqué ci-contre.

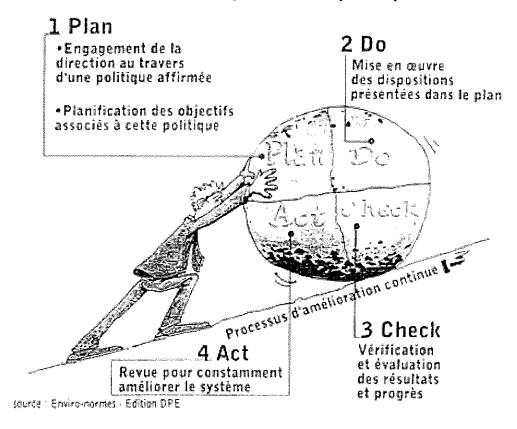
2.3 Les objectifs environnementaux et le programme environnemental

Nos divers objectifs environnementaux qui tendent à réduire ou à maîtriser effectivement les effets environnementaux de certaines activités. Certains sont spécifiques à une autorité administrative comme l'ONP, par exemple la diminution de la consommation de papier ou l'instauration de clauses « vertes » dans les cahiers des charges. D'autres ont un caractère plus général, comme la réduction des consommations d'énergie, mais ils peuvent permettre de réaliser d'importantes économies et la diminution d'émissions CO2

L'ONP a prévu les moyens financiers et en ressources humaines nécessaires pour appliquer ces objectifs dans la pratique. A cet égard, il faut également souligner le rôle important du service Communication dans la conscientisation du personnel à l'égard de l'environnement. Tous les membres du personnel de la Tour du Midi et les prestataires de services externes qui y sont présents ainsi que tous les membres du personnel des 13 bureaux régionaux précités ont été invités à des réunions d'information sur le système de gestion de l'environnement selon les directives EMAS. De même, les prestataires de services externes travaillant dans les 13 bureaux régionaux précités, mais sans y être présents en permanence, ont été avertis de l'instauration de ce système à l'ONP. Leur participation a été requise.



La norme ISO 14001 repose sur 4 principes de base



Le règlement EMAS repose sur 4 principes-clés.

Dans EMAS, il importe également de procéder à des vérifications et à des évaluations. Les instruments les plus importants à cet égard sont :l'audit environnemental et la revue de direction.

L'audit environnemental est un instrument de gestion qui évalue le fonctionnement du système de management environnemental à intervalles réguliers.

A la Tour du Midi et en ce qui concerne les bureaux régionaux, tous les aspects du SME doivent être audités.

Les anomalies constatées lors de cet audit doivent être modifiées par des actions correctives.

Les résultats de l'audit sont analysés durant une revue de direction. Cette revue de direction évalue au moins 1X par an l'efficacité du système et vérifie si les objectifs environnementaux ont été réalisés et ou si de nouveaux objectifs doivent être formulés. La direction donne aussi son accord sur un plan de formation pour la réussite du SME.

Cette phase correspond à la phase de contrôle et de correction issue du cycle Deming.



2.4 Organigramme de la cellule Gestion de l'environnement

~ Marc Leunens : Représentant de la Direction

~ Ludo Dierickx : Responsable EMAS

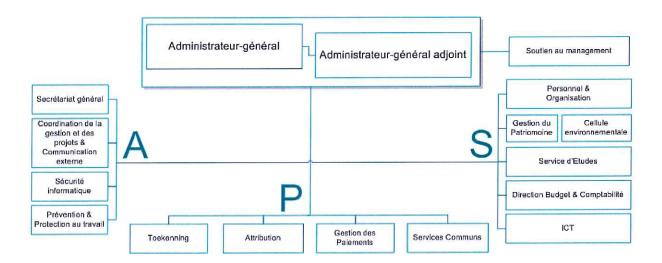
~ Erika Elpers : Coordinatrice environnementale

~

~ Yves De Gheselle : Responsable EMAS pour les bureaux régionaux

~ Damien Devlieger : Responsable pour l'énergie

Ci-dessous l'organigramme de l'ONP, reprenant la place occupée par la cellule environnementale jusqu'en 2014. Une évolution de l'organigramme (suite au BPM- voir ci-dessus, pont 2 – Missions et activités) doit voir le jour d'ici à la fin de l'année 2015. :



D'autres services, internes ou non à l'ONP, interviennent dans la démarche environnementale. La grille ci-dessous reprend ces services:



Activités du Système de Management Environnementa				\	/ Edit	The street is	Thamile								
PLANIFICATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	A state of the sta	Age Head oo	and selection of the se	To To Hold Sales	26 Jalilla 90 A A A A A A A A A A A A A A A A A A	Anniet Agent Coor Response Prost Part Part Part Part Part Part Part Par	Stephon Stepho	and Complete Page —	A SELIZ SIGNO ON TO SIGN SECOND SECON	2000	International Control of the Control	Samosad r	gard so still	THE GOOD AT THE PROPERTY OF TH	The state of the s
4.2. Politique Environnementale	œ	O	O O		ш					-					Il peut délèguer des fonctions
4.3.1. Analyse de la situation environnementale et identification des aspects significatifs	O	œ	œ œ	ш						0,500	ш			ш	et tâches. Il décide et signe les
4.3.2. Veille et analyse de la conformité juridique et autres exigences	_	0	υ N	ш										_	documents stratégiques
4.3.3. Définition des objectifs et cibles et du programme de management environnemental	œ	U	0	ш	ш					ia.					
ME DE MANAGEMENT			10/35												or Control of the Con
Mise en place du SME à l'ONP										H			œ		
4.4.1. Definition de la structure organisationelle et attribution des responsabilités		O	ပ ပ			œ									Il coordonne et exécute les
4.4.2. Identification des besoins en formation		O	0			œ									tâches spécifiques au SME et
4.4.3. Communication interne		O	0		œ					_					est reponsable des fonctions
4.4.3. Communication externe		O	0		œ										est reponsable des fonctions
4.4.4. Elaboration de la documentation		œ	R R	ш	O	O	υ	_		_	E				techniques internes au SME.
4.4.5. Gestion et maîtrise de la documentation		œ	ω O					œ							
4.4.6. Maîtrise opérationelle	œ	ပ	ω Ο				œ	П	α	Ш	ш	ш		Ш	E = Exécute, particípe
4.4.7. Mesures de prévention des situations d'urgence		α	υ υ	_			œ				ш				
CONTRÔLE ET MESURAGE								100							I = Informé - Participe.
4.5.1. Contrôle et mesures, mise en place et suivi d'indicateurs de perfomance		ပ	R R	ш						ш				ш	Employé cadre ou travailleur
4.5.2. Suivi de la conformité légale	_	O		Ш										ı u	aui doit être informé et impliaté
4.5.3. Analyse des non-conformités et mise en oeuvre d'actions correctives et préventives	DC.		O O	_						ш	ш	ш		, ш	dans le processus
4.5.4. Enregistrements		Ж	R												
4.5.5. Audit internes	α.	œ	E R								U				
4.6. Revue de direction	œ	O	0		0										
LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE	O	ပ	O O	-	т.	500				-		_		_	



Politique environnementale

L'ONP n'a pas attendu l'introduction d'EMAS pour se préoccuper de l'environnement.

Le tri intensif des déchets est depuis longtemps une réalité dans le bâtiment de la Tour du Midi, ainsi que dans les implantations régionales.

Au cours de l'importante rénovation interne du bâtiment, l'Office s'est intéressé à des techniques favorisant l'économie d'énergie, comme par exemple la pose d'un éclairage économique ; la consommation d'eau a, elle aussi, été limitée en plaçant des temporisateurs sur les installations sanitaires.

Depuis quelques années déjà, l'ONP collabore activement à la semaine du développement durable. Le personnel est, via diverses actions, conscientisé sur les différentes facettes de ce mode de développement.

En proposant du café Fair-Trade dans les appareils automatiques, nous apportons notre petite pierre à un commerce plus équitable avec les pays du Sud.

Le développement durable et l'environnement en général font à présent partie intégrante du contrat d'administration.





Politique environnementale à l'Office national des Pensions

L'Office national des Pensions est un service public de sécurite sociale et a pour técnes principales:

 Informer le oltoyen à propos des pensions du régime sa arié et de la Garantie de revanue aux personnes ágées (Grapa)

Calculer les pensions des salariés et la Grapa.

 Payer les pensions des salariés et les pensions des indépendants (calculées par l'INASTI) alhai que la Grapa.

Le siège social de l'ONP est hèbergé dans le comploxe " Tour du Midi" à 1060 Bruxolles et l'Office comple également 15 buréaux régionaux, dont deux sont implantés dans la Tour du Midi.

L'Office national s'intèresse depuis quelque temps déjà à l'environnement, comme par exemple le tri pousse des déchets. l'attention accordés aux mesures d'économie d'énergie, la semaine du développement durable, ... Il faut aussi signalor le rôle novateur que notre organisme joue au niveau de l'e-government sinsi que dans le dossier électronique intègré. Ces projets ne se situent pas uniquement dans le cadre d'un service accru au citoyen, mais ont également un important impact environnemental, à savoir une réduction de la consommation de papier.

En septembre 2008, l'ONP a été enregishé FMAS pour le bâtiment Tour ou Midi. Depuis lors, l'ONP a fait régliser un audit énergétique, mis en place une comptabilité énergétique et installé une cogénération au gaz.

EMAS, (système de management environnamental et d'audit) présente les caractéristiques principales suivantes:

Une amblioration continuo des résultats et performances environnementales;

Une conformité totale aux législations environnementales et autres exigences applicables;

Le développement d'une plus grande conspience environnementale auprès des agents de l'organisme ;

Un angagement constant de prévention de la pollution.

Par l'instauration d'EMAS, l'ONP tient compte, au niveau stratégique, des éventuels effets environnementaux de ses décisions

L'ONP s'engage à réaliser à court et moyen terme, en metiant à disposition les moyens nécessaires les objectifs suivants:

Optimaliser la tri des déchets;

Développer la consommation rationnelle d'énergie pour tous les bâtiments de l'ONP;

Intégrer des critères écologiques dans les achats ;

~ Réduire la consommation de papier.

L'ONP a infroduit EMAS en trois phases (2010-2012) dans l'ensemble des oureaux régionaux. La première phase concernait les bureaux d'ARLON, BRUGGE, GENT, LIEGE et MALMEDY. La deuxième phase se rapportai aux bureaux de CHARLEROI, KORTRLIK et MOUSCRON. Les enregistrements ont été cotenus en 2010 et 2011. La troisième phase, on janvier 2013, a concomò les bureaux d'ANTWERPEN, HASSELT. NAMUR et MONS. La bureau de TURNHOUT sers présenté en 2014.

Les objectifs généraux précirés se rapportont aussi, cans l'onsomble, aux bureaux règionaux ; ceux-ci peuvent per ailleurs faire l'objet d'objectifs plus spécifiques ou circonsorts, comme un assainissement de soi la réduction de la consommation d'eau ou la diminution de la consommation de gaz. Dans le cadre de ses objectifs plus spécifiques, des mesures locales peuvent être prises en vue de diminuter les impacts environnementaux.

Le tancement d'un système de management environnementz comme EMAS n'est que le début d'un processus continu our sera réculièrement évalué et corrigé

Pour faire d'EMAS une réussite, la participation de chaque agent est une condition indispensable.

Marc DE BLOCK,

Administrateur général adjoint

Mare-CEUNENS Consoiltor-général

0 3 -09 - 2013

www.rvponp.fgov.be



Les aspects environnementaux directs et indirects

L'une des premières phases lors de l'introduction d'un système de management environnemental est l'analyse des activités, produits ou services de l'organisation pouvant influencer l'environnement.

EMAS fait une distinction entre les aspects environnementaux directs et indirects. Les aspects environnementaux directs ont trait à des activités, produits ou services liés au fonctionnement propre de l'organisation. Cette dernière a ici un contrôle de gestion direct, par exemple sur les déchets, les émissions dans l'eau, l'air,...

Les aspects environnementaux indirects portent sur les missions de l'organisation, le contrôle de gestion est indirect. Les aspects environnementaux indirects sont abordés dans le chapitre suivant.

1. Les aspects environnementaux directs

L'ensemble des activités de l'ONP à la Tour du Midi et dans les bureaux régionaux a été minutieusement examiné et listé. Ensuite, ces activités ont été évaluées au moyen d'un certain nombre de critères tels que la conformité à la législation, la gravité de l'impact, l'opinion du personnel,....et de cette évaluation ont été retenus les impacts environnementaux significatifs.

Quels sont les aspects environnementaux directs significatifs pour la Tour du Midi et les bureaux régionaux ?

La Tour du Midi

1.1 Déchets

Comme toutes les organisations de cette importance, l'ONP produit une quantité significative de déchets.

Dans un environnement de bureaux, il s'agit naturellement principalement de papier et de cartons. En outre, nous produisons également des déchets tels que cannettes, bouteilles en plastique, verre, et une fraction résiduaire.

On observe une diminution sensible des déchets tout venants qui résulte de l'amélioration du tri des déchets. Depuis 2009-2011, les emballages plastiques, les déchets organiques, le polystyrène expansé et les palettes en bois sont collectés séparément.

Les déchets triés de manière sélective sont traités par des collecteurs agréés en vue de leur réemploi secondaire en tant que matière première. Les taux de recyclage des PMC et du verre se situent aux environs de 100%. Les déchets non triés sont incinérés dans des installations spéciales avec récupération de l'énergie.

Un suivi plus détaillé des déchets par type de filière a été réalisé.

Déchets ménagers et assimilés

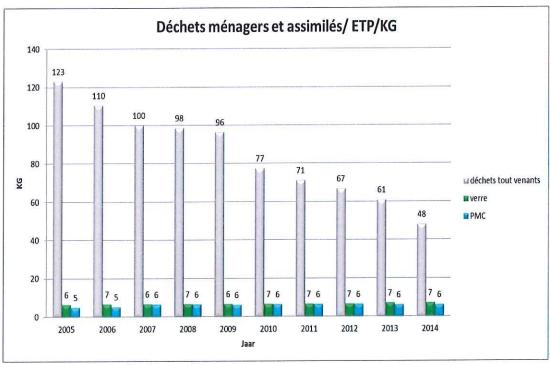
Il s'agit principalement des canettes, des bouteilles en plastique, du verre et des déchets résiduaires. Nous constatons une nette diminution du volume de ces déchets résiduaires. Cette diminutions peut s'expliquer par un tri encore plus poussé durant la période 2009-2012.

L'ONP apporte déjà depuis quelque temps sa petite pierre à un meilleur environnement.

Tous les agents disposent, dans leur environnement immédiat, de récipients pour le papier, les PMC, le verre et les déchets résiduaires.



Cette donnée, et les accents mis sur certains groupes cibles tels que cuisine, ateliers et firmes d'entretien nous ont incités à prendre comme objectif l'optimalisation du tri des déchets. Les services de Sigedis (locataire d'une partie du bâtiment) participent aussi activement au tri des déchets.



Source: ONP, Bruxelles Propreté

Commentaire : Production de déchets (ménagers et assimilés)

On observe une diminution du volume de ces déchets qui s'explique par le recyclage des déchets ces dernières années, entre autres les emballages plastiques, les déchets organiques,...

Calcul (évaluation) effectué sur base du document publié par la direction générale statistique et information économique :

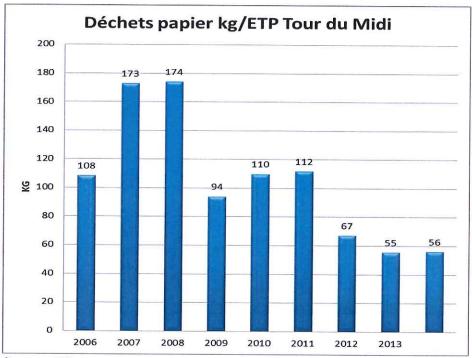
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/dechets/

Sur base d'un contrat d'enlèvement d'un nombre fixe de conteneurs par jour.



Déchets papier

Ci-dessous les déchets papier en kg par ETP à l'ONP.:



Source: Sita

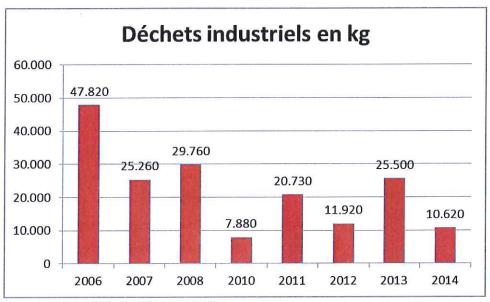
Commentaire:

On observe une forte diminution de ce type de déchets. La raison principale de cette diminution réside dans l'augmentation de la digitalisation. En 2010 et 2011 on observe plus de déchets suite à la numérisation des dossiers en papier.

Déchets industriels

Les divers ateliers ONP et les sociétés de maintenances situées dans les sous-sols produisent certaines quantités de déchets industriels comme, par exemple, des métaux. Ci-dessous, le graphique évaluant les quantités produites en déchets industriels.





Source : la société d'enlèvement Sita

Commentaire:

On observe certaines années, une fluctuation de la quantité de ce type de déchets suite aux travaux d'entretien effectués principalement par la société de maintenance VEOLIA.

Déchets dangereux

La présence d'un certain nombre de grandes installations techniques requièrent un entretien préventif et curatif journalier de la part des firmes d'entretien. On exécute en propre gestion également un certain nombre de tâches d'entretien.

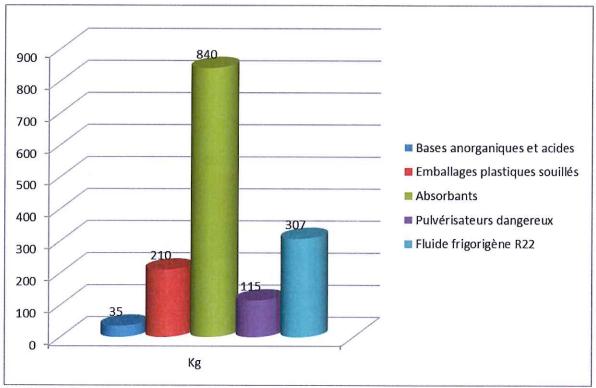
Ces activités génèrent une fraction de déchets peu importants en volume, mais quand même spécifiques.

Ces déchets dangereux doivent être stockés avec circonspection et évacués par des sociétés agréées. Il s'agit ici d'huiles usagées, de graisses, de solvants, de restes de peinture, ...

On a, à ce propos, créé un local adapté au sous-sol. Des instructions spécifiques ont été établies pour le stockage et l'élimination de ces déchets.

Les volumes de déchets dangereux sont limités; vous trouverez ci-dessous les quantités pour 2014





.Source: Sita

Tubes TL:

JAAR	KG
2003	392
2004	994
2005	460
2006	130
2007	Néant
2008	151
2009	339
2010	298
2011	298
2012	460
2013	367
2014	Néant

Source : Bruxelles propreté

Commentaire:

Les tubes TL sont considérés comme des déchets dangereux. Le tableau ci-dessus représente les quantités enlevées de 2003 à 2014. L'évolution à la hausse à partir de 2008 s'explique par la nécessité de remplacer un plus grand nombre de tubes ayant atteint leur limite de vie à compter de l'achèvement des travaux de rénovation.

Il est à noter que les statistiques ci-dessus en ce qui concerne les tubes TL comprennent aussi bien ce qui est évacué de la Tour du Midi que les faibles quantités en provenance des bureaux régionaux



1.2 Energie

Un grand bâtiment comme la Tour du Midi consomme des quantités d'énergie considérables avec émission de CO2 importantes.

La climatisation se fait entièrement mécaniquement par un certain nombre de groupes climatiques qui préparent l'air frais (filtrage, humidification, chauffage ou refroidissement) et l'envoient dans le bâtiment.

La consommation d'énergie primaire peut être subdivisée en :

- ~ Mazout: pour la production d'eau chaude
- ~ Gaz : pour la production d'eau chaude et le fonctionnement de la cogénération
- ~ Electricité : pour le fonctionnement d'installations diverses, telles que l'installation airco, les techniques, le matériel informatique, l'éclairage, le Datacenter,...

Mazout

Le mazout est utilisé comme combustible pour le chauffage.

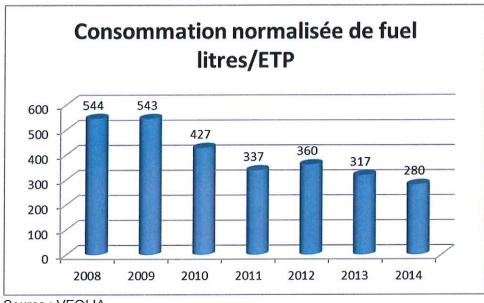
Au sous-sol se trouvent 3 grandes cuves de 50 000 litres chacune installées sur un bac de rétention en cas de fuite éventuelle. Le chauffage de l'eau se fait par 3 chaudières à haut rendement totalisant une puissance supérieure à 10.000 kW.

La firme d'entretien, qui est présente en permanence dans le bâtiment, inspecte et contrôle rigoureusement cette installation et veille à ce que les prescriptions légales soient strictement appliquées. Le fait que les cuves ne soient pas enfouies dans le sol en facilite le contrôle.

Un système de détection de fuite a été installé, en cas de détection il mettra à l'arrêt les chaudières et isolera l'arrivée du combustible. Un système anti-débordement a également été mis en service, il permettra d'éviter d'éventuelles fuites lors des livraisons.

La consommation de mazout est depuis longtemps mesurée et suivie.

Ci-dessous, on trouvera pour le bâtiment « Tour du Midi » la consommation normalisée de fuel en litres/ ETP par an depuis 2008 :



Source: VEOLIA

Commentaire

De 2008 à 2011, on observe une tendance à la baisse dans les consommations de mazout de chauffage. En 2012 il y a une légère augmentation qui peut s'expliquer par la recherche d'un équilibre dans les paramètres de confort du bâtiment. En 2013 et 2014 la diminution continue.

A l'avenir, on s'attend à une nouvelle diminution de la consommation. Cette tendance peut s'expliquer par une application immédiate et très stricte des mesures préconisées par l'audit énergétique, notamment en matière d'isolation thermique et de régulation des installations climatiques. En 2009 des actions complémentaires ont été réalisées, on peut citer l'introduction d'une courbe de chauffe pour la production de chaleur à destination des différents consommateurs du site. L'introduction d'un système de comptage énergétique a offert la possibilité d'étudier la mise en œuvre d'une cascade optimale.

Les valeurs récupérées via la comptabilité énergétique ont permis d'établir le nouveau profil de chaleur du bâtiment sur la période 2009/2010. Une adaptation de la courbe de chauffe a été effectuée, celle-ci est désormais gérée par la vanne trois voies présente sur le départ général de la chaufferie.

Outre les mesures anti-condensation qu'elle réalise, elle permettra des départs d'eau chaude à plus basse température en mi- saison.

Cette mesure favorisera ultérieurement l'utilisation des calories produites par la pompe à chaleur et la cogénération.

Des actions ont été réalisées au niveau hydraulique pour permettre l'usage d'une température d'eau plus basse :

- La mise en place de variateurs de vitesse sur les pompes primaires et qui sont régulées en pression de bout de ligne.
- ~ L'équilibrage hydraulique du bloc A.
- Installation de nouveaux échangeurs alimentant les poutres dynamiques. Ceux-ci étant sélectionnés avec une approche réduite ils favoriseront d'avantage des retours bas vers les chaudières.

Le fuel étant une importante source d'émissions de gaz à effet de serre, des efforts ont été entrepris pour limiter son usage et diversifier les sources d'énergie primaire pour la production de chaleur.

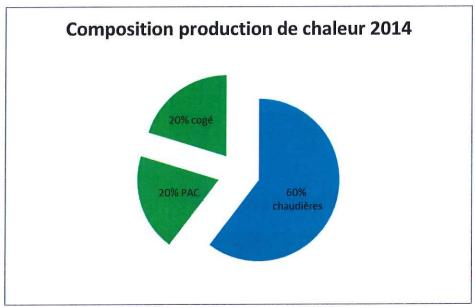
L'installation d'une cogénération au gaz (280 kW thermique et 200 kW électrique), et une pompe à chaleur (600 kW thermique et 450 kW frigorifique) pourront assurer la production de chaleur durant la mi-saison. Depuis 2013, une deuxième pompe à chaleur à haute température est opérationnelle.

Ces techniques peuvent créer une production de chaleur dans l'entre-saison et même pendant des périodes plus douces durant l'hiver.

La nouvelle régulation est opérationnelle depuis avril 2011. Elle gère la cascade cogénérationpompes à chaleur - chaudières en fonction de la puissance appelée (mesurée via les compteurs calorifiques) et le contrôle de l'écart entre la consigne de température de départ général et la mesure.

En 2012 et 2013, une pompe à chaleur (960 kW)à haute température (70°) a été installée Celle-ci est supplémentaire à la première. L'intention est de réduire au maximum la consommation de mazout en hiver.





Source: VEOLIA

Commentaire:

Nous pouvons constater que déjà 40% de la production de chaleur ont été produits d'une manière durable et moins polluante (par la cogénération et les pompes à chaleur). Les investissements sur le plan de l'énergie des dernières années ont déjà porté leurs fruits.

Les efforts consentis depuis 2008 ont permis la réduction de l'empreinte énergétique du bâtiment. Le maintien des acquis fait l'objet d'un suivi permanent des performances des équipements et des horaires. Ce contrôle permanent permet de maintenir les profils électricité et fuel du bâtiment dans leurs seuils les plus bas.

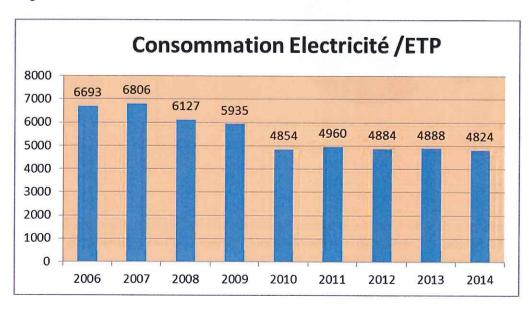
En terme de projet, le renouvellement de la régulation des unités terminales du rez-de-chaussée bloc B est prévu en novembre 2015. Ceci à pour but d'optimiser la mise en température de l'open space et des bureaux tout en garantissant le confort. Actuellement la régulation existante, n'est pas visible sur le pc de contrôle « gtc », et ne permet pas une supervision des températures ambiantes, de la demande calorifiques et/ou frigorifique.



Electricité

Un immeuble de bureaux comme "la Tour du Midi" a une consommation d'électricité élevée. Des éléments de construction (façades vitrées) et le taux d'occupation (personnes et équipement) rendent nécessaire une bonne climatisation.

Ci-dessous on trouvera les graphiques de la consommation totale d'électricité par an/ETP depuis 2006. On intègre, pour la première fois en 2011, la consommation électrique produite par la cogénération.



Source : Electrabel

Commentaire:

L'évolution des dernières années montre une baisse sensible depuis 2007. Cette baisse peut s'expliquer par l'effet des travaux de rénovation (l'introduction de techniques qui consomme moins d'électricité, par exemple l'éclairage), l'achat de matériel bureautique plus économique comme des écrans LCD et des PC's avec un label Energy star 4.0., des quickwins comme l'extinction des PC's après les heures de bureau, toute une série d'actions sur l'installation HVAC et la conscience plus environnementale du personnel.

A partir du 1^{er} janvier 2010, l'Office national des Pensions (ONP) a opté pour l'électricité verte. De cette manière, l'ONP entend contribuer à la réduction de 20% d'émissions de CO2 pour laquelle l'Europe s'est engagée à la conférence climatique de Copenhague.

L'ONP a attaché, lors de la dernière rénovation, beaucoup d'importance aux techniques favorisant l'économie d'énergie telles que l'utilisation générale de détecteurs de mouvements et de dimmers dans l'éclairage et le meilleur dimensionnement de l'installation d'airco.

La comptabilité énergétique a été terminée en fin 2009. Des compteurs ont été placés sur les circuits chaud et froid ainsi que sur les circuits électriques. Un réseau bus permet la récolte de leurs données, celles-ci sont stockées sur un serveur. Le cumul des valeurs enregistrées permettra d'établir des profils chaud et froid plus précis du bâtiment.

Une station météo a été également installée, elle permet la mesure de la température sèche, l'humidité relative, les précipitations et la vitesse du vent.

Deux groupes frigorifiques ont été remplacés par des groupes plus performants (600 kW-deux compresseurs à vis avec un EER max de 8) et un free chilling à destination du CTI est utilisé. Une



pompe à chaleur réversible est également installée. Une nouvelle régulation gérera dans le cadre d'une cascade froide les différentes unités productrices d'eau glacée.

Les nouveaux groupes de froid sont opérationnels depuis mars 2011. Le free chilling a été mis en service début décembre 2011.

Toutes les pompes utilisées pour la production des frigories sont mises sur variateur de vitesse. Les pompes de distributions sont régulées en pression différentielle (en bout de ligne), les pompes d'eau glacée des machines disposent de deux modes liés à l'usage des compresseurs des machines frigorifiques.

Les variateurs de vitesse installés sur le système de filtration (local hydrotechnique) participent également à la réduction de la consommation électrique du site.

La production d'eau glacée du bloc A n'a pas été négligée. L'installation du free-chilling, la mise sur variation de vitesse de la pompe de distribution (90 kW) et les ventilateurs des tours d'eau (15 kW) ont permis d'améliorer la performance globale de la production de froid.

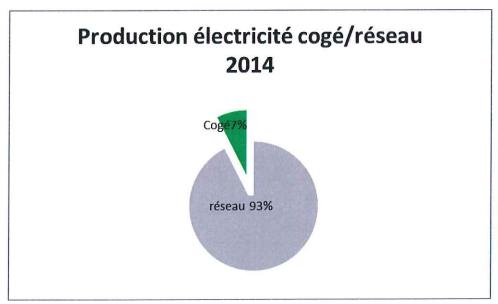
Une nouvelle régulation gérant les machines frigorifiques sera mise en place et permettra d'optimiser l'usage des machines.

La régulation production de chaleur et les automatismes sont en service. L'effet sur la consommation énergétique sera visible une fois que la mise au point et l'optimisation des cascades seront réalisées (période transitoire de test régulation).

Un contrat de performance énergétique a été conclu par la société de maintenance.

La consommation électrique totale (avec l'électricité provenant de la cogénération) enregistrée en 2014 s'est élevée à 6.863.963 kWh.

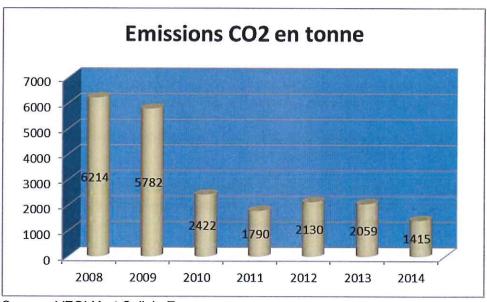
La production d'électricité générée par la cogénération représente 514.477kWh, soit 7 % de la consommation totale de la Tour du Midi (voir graphique ci-dessous).



Source: VEOLIA

La mise en place graduelle de variateur de vitesse sur les groupes de pulsion et d'extraction de la tour du midi réduira la consommation électrique relative à la force motrice dédiée à l'aéraulique. En effet, les moteurs des groupes de pulsions sont surdimensionnés pour tenir compte de l'encrassement des filtres. Ceci engendre avec un filtre neuf une surconsommation électrique non négligeable au regard du temps de fonctionnement annuel. On estime les gains à 18 MWh/an et 7,1 Tonnes CO2/an.





Source: VEOLIA et Cellule Emas

Commentaire:

Ci-dessus, le graphique illustre l'évolution des émissions CO2 générées par le chauffage (consommations réelles, facteur de conversion : 1kWh de fuel = 0,306 kg CO² équivalent et 1 kWh gaz = 0,217 kg CO2 équivalent, source : arrêté du Gouvernement bruxellois du 24.07.2008) et l'électricité pour les années 2008 à 2014.

Le facteur de conversion CO² pour l'électricité grise/verte est fournie par l'IFDD. Le facteur de conversion pour l'électricité verte est égal à 1kWh = 0,026 kg CO2-equiv. Le calcul du CO² tient uniquement compte de la consommation d'électricité in situ de la Tour du Midi.

Les émissions de C02 présentent une tendance à la baisse.

La forte diminution en 2014 s'explique par le fait que 2014 était sur le plan climatique une année très chaude (la consommation de fuel est beaucoup moins élevée en 2014 qu'en 2013).

Résumé de la consommation d'énergie primaire

Les données relatives aux diverses consommations réelles des années 2008 à 2014 figurent dans les tableaux ci-dessous.

Année	Fuel en kWh	Gaz en kWh	CO ² en tonne*
2008	7.926.925	272.712	6214
2009	7.913.280	317.298	5782
2010	6.322.459	238.836	2422
2011	5.157.427	2.687.605	1790
2012	5.429.425	2.144.920	2130
2013	4.550.027	2.390.933	2059
2014	2.727.068	1.711.203	1445

Source: VEOLIA et ELECTRABEL



Le tableau ci-dessus montre clairement une diminution de la consommation de mazout. La surconsommation de gaz provient de la cogénération qui fonctionne avec un moteur à gaz.

Année	Consommation
	d'électricité en kWh
2006	10.040.015
2007	10.208.770
2008	8.989.364
2009	8.866.874
2010	7.954.450
2011	7.606.551
2012	7.344.798
2013	7.053.990
2014	6.863.963

La consommation d'électricité s'élève en 2014 à 6.863.963 kWh, en tenant compte de la consommation du data center dont l'électricité est produite par la cogénération.

1.3 Pollution de l'air

Le permis d'environnement prévoit un mesurage du taux de CO dans les parkings. Une ventilation mécanique a été installée qui varie en grand ou en petit débit suivant le taux de CO mesuré dans l'environnement parking, conformément au permis d'environnement.

En raison de la présence de grandes chaudières pour l'installation de chauffage du bâtiment, des gaz de combustion sont évacués par une cheminée sur le toit (hauteur de 150 mètres).

L'installation est contrôlée chaque année et répond à toutes les conditions réglementaires, telles que celles reprises dans le permis environnemental.

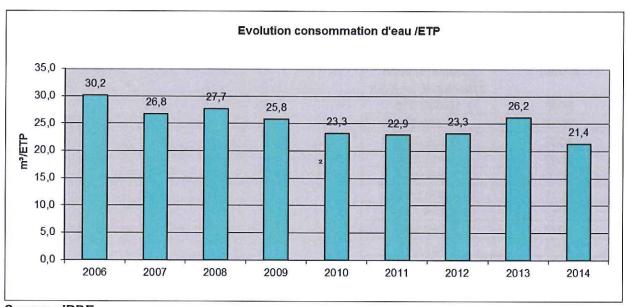
Les nouvelles installations récemment réalisées, 2 groupes frigorifiques performants, les pompes à chaleur et la cogénération, ont permis de réduire de manière significative les émissions de CO² dans l'air (voir supra).

1.4 Consommation d'eau

En raison du nombre élevé de sanitaires (toilettes, urinoirs, lavabos) et surtout de la climatisation (refroidissement au moyen de l'eau via notamment les bassins situés au pied de la Tour) et de la présence d'une grande cuisine, on consomme chaque année de nombreux mètres cubes d'eau. A titre informatif, la consommation journalière en eau de la Tour du Midi s'élève, en moyenne, à 100 m³ en ce, y compris l'eau nécessaire au conditionnement d'air (Les groupes de traitement d'air consomment également de l'eau par l'usage de bacs laveurs qui réalisent l'humidification de l'air).

Ci-dessous vous trouverez la consommation annuelle par ETP:





Source: IBDE

Commentaire:

Les fluctuations dans les consommations peuvent s'expliquer par la présence d'un système de conditionnement d'air à eau froide et les variations dans les conditions climatologiques (fréquence du fonctionnement des groupes frigorifiques). Les circuits de condensation des machines frigorifiques utilisent les étangs et tours de refroidissement pour évacuer la chaleur produite par le cycle de refroidissement. L'évacuation de la chaleur se fait par évaporation.

L'augmentation pour l'année 2013 s'explique suite aux travaux de remplacement du revêtement du sol des bassins d'eau qui ont conduit aux vidanges et remplissages de ces bassins au pied de la Tour.

La forte baisse de 2014 par rapport à 2013 est remarquable. Une des explications est le nombre croissant de télétravailleurs ; le placement de nouvelles chasses d'eau (touches économiques) dans les toilettes des dames et dans les toilettes pour les personnes à mobilité réduite a également eu un effet.

Des projets visant la réduction de la consommation d'eau liée à la climatisation ont été réalisés, on peut citer parmi eux :

- ~ Le remplissage automatique des étangs
- ~ Déconcentration automatique des étangs
- Optimisation du poste de filtration par l'utilisation d'un filtre à tamis qui consomme un volume d'eau réduit lors de son rinçage – 5 litres
- L'usage des pompes à chaleur permet également une réduction de la consommation d'eau puisque la réinjection de chaleur ne s'effectue plus dans les étangs mais dans la chaufferie. L'usage de la pompe à chaleur haute température en 2013 augmente le temps de non fonctionnement sur les étangs (cfr les gains pompes à chaleur haute température).



1.5 Présence de produits dangereux

Les techniques présentes, telles que le système d'air conditionné refroidi à l'eau provenant de grands réservoirs, exigent l'utilisation de produits chimiques spécifiques. Ces produits, du chlore et des acides, doivent être stockés avec les mesures de précaution nécessaires. A cet effet, des locaux adaptés ont été créés. De même, le stockage, l'utilisation et l'évacuation de ces produits doivent s'effectuer selon la réglementation. A ce sujet, des instructions spéciales ont été également élaborées et une sensibilisation du personnel a été entreprise.

1.6 Biodiversité

La Tour du Midi se situe en région urbaine avec une surface entièrement bâtie (6.600 m²) ; cependant, un espace extérieur a été mis à profit pour placer des bacs contenant des aubépines.

Parmi les bureaux régionaux dont question ci-après, <u>seul</u> le bâtiment de Gent n'est construit que sur une partie de la parcelle : sur 3 725 m2, le bâtiment est construit sur 1 120 m2 ; les surfaces restantes (2 605 m2) sont constituées de plantations diverses, de bancs et d'emplacements de parking extérieurs.



Les bureaux régionaux

Il a été procédé à un examen identique des activités de 13 bureaux régionaux de l'ONP, de manière à en définir les aspects directs et indirects :

1. Les aspects directs

1.1. Déchets

<u>Note importante</u>: depuis le 1^{er} novembre 2013,, en vue de réduire les déplacements entre la Tour du Midi et les bureaux régionaux (réduction des tournées de la camionnette à un seul passage par mois) <u>ceci dans le but de réaliser des économies de carburant</u>, les déchets de papier des bureaux régionaux ne sont plus rapportés à la Tour du Midi ; mais évacués sur place, avec le carton et selon les nécessités, lors des collectes sélectives.

Les petits et grands déchets dangereux (essentiellement des tubes TL d'éclairage) y sont également stockés (en conteneurs conformes) avant leur évacuation vers le site central.

Tous les autres types de déchets sont triés et évacués localement. Les quantités de déchets pour l'année 2014 sont reprises dans le tableau ci-après.

SITE	Déchets résiduels	РМС	Carton	Papier(1)	Verre	TL	PDD	Déche verts
Antwerpen	88 x 240L 426 l/ETP	52 sacs 1,05/ETP	Inclus dans les déchets de papier	880 kg 17,74/ETP	12 boîtes	0	1 petite poubelle	0
Arlon	1 petit sachet par jour	27 sacs 1,79/ETP	6 boîtes 0,4/ETP	264 kg 17,49/ETP	5 boîtes	0 (2)	0	0
Brugge	100 sacs .3,3/ETP	40 sacs 1,32/ETP	Inclus dans les déchets de papier	384 kg 12,674/ETP	12 boîtes	63	4 petites poubelles	12 sacs
Charleroi	37 sacs 1,26/ETP	35 sacs 1,29/ETP	Inclus dans les déchets de papier	600 kg 20,376/ETP	8 boîtes	43	0	0
Gent(3)	145 x 240l. 639/ETP	169 sacs 3,1/ETP	Inclus dans les déchets de papier	2 200 kg 40,41/ETP	5 x 120 l.	50	1 petite poubelle	11 x 120 I.
Hasselt	213 sacs 4,85/ETP	80 sacs 1,82/ETP	Inclus dans les déchets de papier	1 620 kg 36,16/ETP	17 boîtes	53		0
Kortrijk	13 m3 en conteneurs	52 sacs 1,87/ETP	Inclus dans les déchets de papier	455 kg 16,37/ETP	6 boîtes	24	0,5 petite poubelle	(4)
Liège	182 sacs 4,37/ETP	43sacs 1,03/ETP	Inclus dans les déchets de papier	520 kg 12,5/ETP)	22 bouteilles	0	0	0
Malmedy	18 sacs 1,7/ETP	8 sacs	Inclus dans les déchets de papier	820 kg 75,93/ETP	2 boîtes	0 (2)	1 petite poubelle	24 sacs
Mons	75 sacs 3,24/ETP	72 sacs 3,11/ETP	Inclus dans les déchets de papier	1032 kg 44,56/ETP)	10 boîtes	2	0	0



Mouscron	20 sacs 1,43/ETP	4 sacs 0,29/ETP	Inclus dans les déchets de papier	270 kg 19,35/ETP	0	2	2 petites poubelles	0
Namur	431 kg)	54 kg	Inclus dans les déchets de papier	253 kg 11,40/ETP	4,2 kg			
Turnhout	57 sacs 2,61/ETP	32 sacs 1,47/ETP	Inclus dans les déchets de papier	1530 kg 70,181/ETP	8 boîtes	0	0	24 petites poubelles

Sources : personnes de contact EMAS , sauf remarque (2) ci-après ; en vue d'améliorer le système, et la communication des données, un modèle de registre a été conçu lors des réunions des personnes de contact Emas de juin 2013 ; cette amélioration est donc progressive depuis lors, ceci n'empêchant pas certaines particularités locales en fonction de l'organisation sur chaque site.

Remarques:

- (1) Le contenant peut varier d'un bureau régional à l'autre : soit des sacs, soit des boîtes standard ; il a été fixé conventionnellement qu'un sac pèse 15 kg et une boîte 8 kg.
- (2) ;La rénovation du bureau étant récente, aucun remplacement n'a encore été nécessaire au 31 décembre 2014.
- (3) Sources : pour déchets résiduels, PMC, papier, carton et verre : IVAGO (50 % ; les autres 50 % proviennent des locataires et sont également enlevés par IVAGO) ; les tubes TL et les petits déchets dangereux : concierge.
- (4) Les déchets verts du site de Kortrijk sont mis en compost sur le site même.

L'émission de' déchets de papier des sites de Antwerpen, Gent, Malmedy, Mons et Turnhout est particulièrement élevée.

Pour le site de Mons, en tout état de cause, une importante quantité de courrier entrant a dû être détruite par la suite

Sur les autres sites, des archives ont été détruites.

Note importante :

De nombreuses quantités sont communiquées par les personnes de contact Emas selon leurs possibilités et sont donc indicatives C'est ainsi que des variations peuvent apparaître d'un site à l'autre, alors que le mesurage n'est pas effectué de la même manière et que les unités de mesure ne sont pas identiques. A partir de la fin 2015, il sera impérativement prévu que le papier, les PMC et les déchets résiduels soient pesés, afin d'obtenir des statistiques plus précises exprimées en kg (voir ci-après les nouveaux objectifs et actions à partir de 2015).

1.2. Consommation des énergies.

Les bureaux régionaux analysés consomment actuellement (pour leur fonctionnement) trois types d'énergie : l'électricité, le gaz et le fuel.

Les consommations sont reprises sur les factures annuelles ou mensuelles des fournisseurs (sources officielles). Cependant, en ce qui concerne les consommations facturées annuellement, pour assurer un meilleur suivi et pour pouvoir réagir rapidement en cas d'augmentation anormale, un système de relevés plus officieux est progressivement mis en place avec la collaboration des personnes de contact Emas des différents bureaux.

C'est pourquoi vous trouverez ci-après les tableaux relatifs aux consommations globales concernées, basés sur les sources officielles disponibles. Avec les seules observations qui peuvent être formulées quant aux évolutions les plus marquantes.



1.2.1..Consommation d'électricité en kWh

	2007	2008	2009	2010	2011
BRUGGE	68 507	50 455	54 579	51 930	50 902
(900m ² +	2 412,22/ETP	1 776,58/ETP	1 921,80/ETP	1 828,52/ETP	1 642,00/ETP
conciergerie)	20,141 T CO ²	14,834 T CO ²	16,046 T CO ²	15,267 T CO ²	15,089 T CO ²
	2012	2013	2014		
	45 597	44 983	39 200		
	1 470,87/ETP	1 524,85/ETP	1 293,73/ETP		
	13 405 T CO ²	13 225 T CO ²	11 524 T CO ²		
	2007	2008	2009	2010	2011
GENT	116 317	230 513	227 704	221 075	205.322
(2 167 m ² sur	1 974,82/ETP	3 717,95/ETP	3 751,30/ETP	3 690,73/ETP	3 480,03/ETP
4 092)	34,197 T CO ²	67, 770 T CO ²	66,945 T CO ²	64,996 T CO ²	60,365 T CO ²
	2012	2013	2014		
	203 932	203 844	153 483		
	3 398,87/ETP	3 633,58/ETP	3 743,69/ETP		
	59 956 T CO ²	59 930 T CO ²	45 124 T CO ²		
	2010	2011	2012	2013	2014
HASSELT	146 164	151 194	160 145	139 810	142 096
(1650 m ² sur	3 319/ETP	3 779,85 /ETP	3 558,78/ETP	3 120,76/ETP	3 236,81/ETP
3 133)	42,972 T CO ²	44,148 T CO ²	47 083 T CO ²	41 104 T CO ²	41 776 T CO ²
	2007	2008	2000	0040	0044
LIEGE	128 855	107 742	2009 97 326	2010	2011
(1612 m ² +	3 039,03/ETP	2 499,81/ETP	a management of the second	95 335	88 262
conciergerie)	37,883 T CO ²	31,676 T CO ²	2 252,92/ETP 28,614 T CO ²	2 248,47/ETP	2 152,73/ETP
conciergene)	2012	2013	2014	28,028 T CO ²	25,949 T CO ²
(1 712 m ² +	82 294	81 202	66 583		
conciergerie)	2 007,17/ETP	1 980,54/ETP	1 600,55/ETP		
contolorgono /	24 194 T CO ²	23 873 T CO ²	19 575 T CO ²		
	2007	2008	2009	2010	2011
CHARLEROI	72 216	85 634	82 260	77 029	71 942
(1238 m ²)	2 664,79/ETP	3 025,94/ETP	2 876,22/ETP	2 842,80/ETP	2 480,76/ETP
A	21,232 T CO ²	25,176 T CO ²	24,184 T CO ²	22,647 T CO ²	21,151 T CO ²
	2012	2013	2014	22,017 1 00	21,101 1 00
	69 251	68 147	60 590		
	2 036,79/ETP	2 336,20/ETP	2 057,45/ETP		
	20 360 T CO ²	20 035 T CO ²	17 813 T C0 ²		
	2007	2008	2009	2010	2011
KORTRIJK	70 832	78 056	85 451	71 837	61 320
(1 011 m ² +	2 494,08/ETP	2 807,77/ETP	3 019,47/ETP	2 529,47/ETP	2 452,80/ETP
conciergerie)	20,825 T CO ²	22,948 T CO ²	25,123 T CO ²	21,120 T CO ²	18,029 T CO 2
	2012	2013	2014		
	58 038	40 942	44 372		
	2 001,31/ETP	1 397,34/ETP	1 596,12/ETP		
	17 063, T CO ²	12 037 T CO ²	13 045 T CO ²		
				-	
VA electric stories to pre-	2007	2008	2009	2010	2011
MOUSCRON	23 805	20 473	17 238	18 594	14 271
(395 m ²)	1 817,17/ETP	1 527,84/ETP	1 213,94/ETP	1 419 ,39/ETP	1 019,36/ETP
	6,999 T CO ²	6,019 T CO ²	5,110 T CO2	5,512 T CO2	4,196 T CO2
	_				

 2012	2013	2014	
12 801	15 848	7 706	
984,69/ETP	1 219,08/ETP	552,40/ETP	
3 ,763 T CO2	4 659 T CO ²	2 266 T CO2	

	20/03/06 — 23/01/08	24/01/08 – 11/02/09	12/02/09 – 03/02/10	04/02/10 — 03/02/11	04/02/11 – 14/03/12
ARLON	39 749	19 839	17 580	16 468	24 319
$(372 \text{ m}^2 +$	2 880,36/ETP	1 377,71/ETP	1 220,83/ETP	1 193,33/ETP	1 737,07/ETP
parties	11, 686 T CO2	5,833 T CO2	5,169 T CO2	4,842 T CO2	7,150 T CO2
communes)					
	15/03/12-23/01/13	2013	2014		
	25 943	23 415	25 886		
	1 621,44/ETP	1 544,22/ETP	1 695,21/ETP		Í
	7, 627 T CO2	6 884 T CO ²	7 611 T CO2		

	08/02/07 — 26/03/08	27/03/08 — 20/01/09	21/01/09 – 09/02/10	27/03/08 – 20/01/09	19/02/11 – 06/02/12
MALMEDY	23 147	14 871	17 836	14 057	11 800
(365 m ²)	1 714,59/ETP	1 376,94/ETP	1 325,03/ETP	1 018,62/ETP	907,69/ETP
*	6,805 T CO2	4,372 T CO2	5,244 T CO2	4, 133 T CO2	3,469 T CO2
	07/02/2012- 15/03/2013	2013	2014		
	14 811 1 234,25/ETP 4, 354 T CO2	14 454 1 156,32/ETP 4,249 T CO ²	13 295 1 231,02/ETP 3 908 T CO2		

	14/10/08-30/10/09	31/10/09-13/10/10	14/10/10-31/12/11	2012
MONS	48 851	40 011	52 320	61 228
(avant 2012 :	14,362 T CO2	11,763 T CO2	15,382 T CO2	18 001 T CO2
1 092 m ² +	1 843,/ETP	1 644,51 /ETP	2 012,31 /ETP	2 662,09/ETP
conciergerie)				
(à partir de 2012 :				
1 365 m ² +				
conciergerie)				
	2013	2014		
	58 707	53 346		
	2 469,79/ETP	2 303,37/ETP		
	17 260 T CO ²	15 684 T CO2		

	03/09/2009 - 18/08/2010	19/08/2010 - 30/06/2011	01/07/2011 - 09/10/2012
NAMUR	31 484	13 035	39 199 kWh
(jusque juin 2012: 891	9,256 T CO2	3,832 T CO2	11,525 T CO2
m ² °	1 645,79 /ETP	686,05/ETP	2 063,11kWh/ETP
(à partir de juin 2012 : 1 202 m²)			



2013	2014	
 56 345	39 516	
2 238,06/ETP	1 824,38/ETP	
16,566 T CO ²	11 618 T CO2	

17 (a) 473 (a) 675 (b) 575 (c) 17 (c)			2013	2014
3 976	33 629	28 807	29 218	27 990
	1 567,05/ETP 9 887 T CO ²	1 212,42/ETP 8 469 T CO ²	1 224,05/ETP 8 590 T CO2	1 283,95/ETP 8 229 T CO2
Ę	587,66/ETP	587,66/ETP 1 567,05/ETP	587,66/ETP	587,66/ETP

Source Electrabel

<u>NB</u>: pour Antwerpen, les données doivent nous être fournies depuis plusieurs exercices par la société Interparking et sont toujours attendues.

Les données de consommation des sites d'Arlon, Malmedy et Namur ont été ramenées prorata temporis pour couvrir 2013 et 2014, alors que les factures d'Electrabel ne correspondent pas aux années civiles

Le lecteur trouvera les graphiques in fine de ce document.

Les observations suivantes s'imposent :

- Les consommations les plus élevées sont observées dans les bureaux de Gent et Hasselt.. Cependant, il faut avoir à l'esprit que ces consommations concernent des installations techniques de plus grandes dimensions que dans les autres bureaux (HVAC ...).
- En ce qui concerne le bureau d'Antwerpen, nous n'avons toujours pas reçu les données fournies par la S.A. INTERPARKING, qui détient le compteur haute tension, alimentant entre autres depuis 2006 les surfaces occupées par l'ONP., Une clé de répartition doit toujours être définie

Il est important de signaler qu'une diminution a pu s'amorcer dans une partie des sites, comme par exemple à Liège, étant donné l'extension du télétravail et l'installation de PC portables moins énergivores que les PC fixes ,

1.2.2.Consommation de gaz en kWh (pour les degrés-jours : source : IRM)

SITE	Année ou période	Consommation brute	Consommation normalisée	Consommation brute/ETP	Consommation normalisée/ETP
Antwerpen	01/10/2012- 31/12/2012	66750	72314	1362,25	1475,80
	2013	146890	130131	3074,94	2724,12
	2014	171659	228276	3460,87	4602,34
Arlon	10/06/2009- 08/02/2010	28582	32581	1984,86	2262,57
	09/02/2010- 03/02/2011	50879	45707	3686,88	3312,12
	04/02/2011- 31/01/2012	40178	55029	2869,86	3930,64
	31/01/2012- 13/02/2013	54680	59 238	3417,50	3702,38



	2013	50 628	44852	3 111,74	2 756,71
	2013	40406	57987	2646,11	3797,44
Brugge	2007	104872	137899	3692,68	4855,61
Drugge	2008	121181	137396	4266,94	4837,89
	2009	125806	143408	4429,79	5049,58
	2010	169705	152455	5975,53	5368,14
	2011	104138	142630	3529,29	4600,97
	2012	127905	138567	4125,97	4469,90
	2013	158937	140803	5387,69	4772,99
	2014	121769	161953	4018,78	5344,98
Charleroi	2007	168045	220967	6200,92	8153,77
Charleton	2008	131616	149227	4680,74	5273,04
	2009	142735	162706	4990,73	5689,00
	2010	138526	124445	5111,66	4592,08
	2010	113604	155595	3917,38	5365,35
	2012	182314	197511	5362,18	5809,15
	2012	159809	141576	5478,54	4853,47
			192101	4905,09	6522,94
Cont	2014	144455 423592	556993	7191,71	9456,59
Gent					9586,51
Date of the latest of the late	2008	524219	594363	8455,15	
	2009	510924	582409	8417,20	9594,88
	2010	505185	453835	8433,81	7576,55
	2011	403991	553317	6847,31	9378,26
	2012	492128	533149	8202,13	8885,82
	2013	514364	455678	9168,70	8122,60
	2014	419286	557575	7700,39	10240,14
Liège	2007	225388	293739	5268,58	6927,81
	2008	223212	253079	5178,93	5871,91
	2009	208797	238010	4833,28	5509,50
	2010	209537	188238	4941,91	4439,59
	2011	185327	253829	4520,17	6190,95
	2012	251350	272301	6130,49	6641,49
	2013	279313	247445	6812,51	6035,24
	2014	204854	272419	4924,38	6548,54
Kortrijk	2007	135569	178264	4703,13	6184,28
	2008	166704	189010	5996,55	6796,93
	2009	171420	195404	6057,24	6904,73
	2010	179654	161393	8325 ,85	5682,85
	2011	237053	324674	9482,12	12986,97
	2012	173762	188246	5991,79	6491,24
	2013	185899	164689	6344,68	5620,78
	2014	137263	182535	4937,52	6566,07
Mons	31/10/2009-	286653	326760	10817,10	12330,55
	13/10/2010				
	14/10/2010- 31/08/2011	229202	205905	9420,55	8426,99
	01/09/2011- 02/07/2012	251891	272887	10951,78	11864,65
	2013	201571	178572	8480,06	7512,53
	2014	148134	196992	6396,11	8505,69
Mouscron	2006-2007	38320	50388	2925,19	3846,42
	2007-2008	44171	50081	3296,34	3737,41



	2008-2009	46157	52615	3250,49	3705,28
	2009-2010	47232	42431	3605,50	3239,02
	2011-2012	37132	50857	2662,29	3632,65
	2012-2013	62562	55424	4812,46	4263,38
10000	2013-2014	58618	74603	4202,01	5347,89
Namur	2011	104115	143968	5532,35	7577,25
	2012	149093	161520	7454,63	8076,02
	2013	194968	172724	7742,97	6859,57
	2014	175440	233304	8099,72	10771,19
Turnhout	2010	179617	161360	8393,32	7540,19
	2011	121727	166720	5672,27	7768,87
	2012	139350	150966	5864,90	6353,79
	2013	142534	126272	5971,26	5289,99
	2014	109459	145561	5021,05	6677,11

Pour Antwerpen, l'installation de chauffage a été convertie du fuel au gaz en octobre 2012.

Sources en 2014 : pour Antwerpen, Arlon, Brugge, Charleroi, Gent, Kortrijk Liège, Mons, Turnhout :Lampiris et Electrabel (un nouveau contrat de fourniture de gaz conclu avec Electrabel est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2014) ; certains sites font l'objet de facturations annuelles. Cependant, pour les années 2013 et 2014 dans les sites d'Arlon, Mons, et Namur et pour l'année 2014 en ce qui concerne le site de Turnhout, les données officielles de consommation sont d'office calculées prorata temporis pour correspondre aux années civiles Pour Namur : Electrabel. Pour Mouscron, source : Ville de Mouscron - les données pour 2010-2011 n'ont pu être obtenues

Le lecteur trouvera les graphiques in fine de ce document.

En ce qui concerne le site d'Antwerpen, il est à observer que la consommation de gaz est en augmentation en 2014 ; cependant, cette consommation se rapporte aux surfaces occupées par l'ONP aux 5^e et 6^e étages de l'immeuble reliés aux mêmes circuits de chauffage que les surfaces données en location ; une quotité de 1 265/5 545 est appliquée sur un calorimètre desservant la totalité des 5 545 m²; le comportement des locataires influence donc les données.

En ce qui concerne le site d'Arlon, la consommation brute obtenue pour 2014 est égale à 40 406 kWh, ce qui représente une diminution de 20,5 % par rapport à la période de référence d'un an (09/02/2010-03/02/2011) prise en considération dans l(objectif de diminution de 10 % de la consommation de gaz, l'objectif serait donc atteint.

Les consommations du site de Gent s'écartent toujours singulièrement de la moyenne, ce qui semble dû à la mauvaise qualité de l'enveloppe de l'immeuble, ce que confirme le certificat de performance énergétique du bâtiment . En 2014, un programme de rénovation du bâtiment a été lancé, pour une exécution en 2015 et 2016, dont les points prioritaires se rapportent à la performance énergétique. Un bureau d'études a été désigné ; en collaboration avec celui-ci, un objectif mesurable de diminution de la consommation de gaz pourra être défini (voir aussi ci-après Nouveaux objectifs et actions dans les bureaux régionaux à partir de 2015)

D'autres consommations élevées ont été observées lorsqu'elles sont normalisées en fonction des degrés-jours en application de la formule ; la consommation brute n'évolue cependant pas dans les mêmes proportions. Aucune raison précise ne peut être avancée..



1.2.3 Consommation fuel en litres

SITE	Année ou	Consommation	Consommation	Consommation	Consommation
	période	brute	normalisée	brute/ETP	normalisée/ETP
Hasselt	2010	29076	26121	660,37	593,24
	2011	24774	33931	619,35	848,28
	2012	18953	20533	421,18	456,29
	2013	20023	17738	446,94	395,95
	2014	21530	28631	490,43	652,18
Malmedy	03/03/2006-	3659	4230	271,04	313,32
AND	01/03/2007			,	
	02/03/2007-	3211	4222	297,31	390,92
	05/03/2008				
	06/03/2008-	4191	4752	289,03	327,72
	05/03/2009				
	20/11/2009-	3585	3221	266,15	257,10
	19/11/2010(*)				
	07/11/2010-	3730	5109	286,92	393,00
	15/11/2011				
	16/11/2011-	4487	4861	373,92	405,08
	13/11-2012				
	11/2012-	3387	3001	270,96	240,05
	11/2013				
	11/2013-	4439	5903	546,57	726,84
	11/2014				

Source: pour Hasselt: Comfort Energy-pour Malmedy: Association des copropriétaires.

Le lecteur trouvera les graphiques in fine de ce document..

Les consommations de 2014 apparaissent élevées lorsqu'elles sont normalisées en fonction des degrés-jours, en application de la formule La consommation brute n'évolue pas dans les mêmes proportions. Il est à noter que l'installation de chauffage et de climatisation a fonctionné de manière irrégulière en 2014. Des actions sont prévues en 2015 pour améliorer la régulation , ceci également en vue d'un confort optimal pour les occupants.

De plus, en ce qui concerne Malmedy, la consommation brute a augmenté en 2014 par rapport à 2013, mais non par rapport à 2012 ; par ailleurs, le nombre d'équivalents temps plein a diminué, ce qui influence partiellement t le calcul selon ce critère, mais n'explique pas totalement le résultat (communiqué longtemps après la fin de 'l'exercice par le syndic de l'immeuble sans possibilité de vérification de notre part et sans que nous puissions suivre l'évolution en cours d'année afin de prendre les mesures éventuellement nécessaires).. ,

1.3. Pollution de l'air

Chaque bureau régional est desservi par une chaufferie d'où sont émis des gaz de combustion. Cependant, un contrôle règlementaire (tous les 3 ans au moins en Région wallonne et tous les 2 ans au moins en Région flamande) est exécuté par une firme spécialisée d'entretien, avec production d'une attestation de type UBIC.



^{(*&}quot;)L'association des copropriétaires a modifié la périodicité de ses comptes et de la communication des données de consommation aux propriétaires.

Par ailleurs, l'ONP est propriétaire dans la plupart des bureaux régionaux analysés, d'emplacements de parking destinés aux membres du personnel (en sous-sol à Brugge, à Gent, à Liège et Namur, extérieurs à Arlon, Charleroi, Kortrijk Malmedy et Mons), ce qui n'est pas sans effet sur la pollution tant de l'air que du so. Sur certains sites (Antwerpen, Mons, Mouscron et Turnhout), des emplacements de parking sont pris en location

1.4. Consommation d'eau

Il est bien évident que chaque bureau consomme une certaine quantité d'eau, destinée à alimenter des installations sanitaires, les installations de chauffage et des petites cuisines.

	2007	2008	2009	2010	2011
BRUGGE	155	259	306	228	177
BROOGE	5,46/ETP	9,12/ETP	10,77/ETP	8,03/ETP	5,71/ETP
	2012	2013	2014		
	245	244	411		
	7,90/ETP	8,27/ETP	13,56/ETP		
			V		
	2007	2008	2009	2010	2011
GENT	1 506	1 018	1 244	952	738
GENT	25,57/ETP	16,42/ETP	20,49/ETP	15,89/ETP	12,51/ETF
	2012	2013	2014		
	739	949	837		190
	12,32/ETP	16,92/ETP	15,37/ETP		
	2007	2008	2009	2010	2011
LIFOE	524	468	449	507	439
LIEGE	12,36/ETP	10,86/ETP	10,39/ETP	11,96/ETP	10,71/ETF
					1
	2042	0040	0044		
	2012	2013	2014		
	447	462	382		
	10,90/ETP	11,27/ETP	9,18/ETP		
	2007	2008	2009	2010	2011
CHARLEROI	756	556	562	525	632
	27,90/ETP	19,65/ETP	19,65/ETP	19,37/ETP	21,79/ETP
	2012	2013	2014		
	288	632	557		
	8,47/ETP	21,67/ETP	18,91/ETP		
	2007	2008	2009	2010	2011
KORTRIJK	341	456	286	145	276
	12,01/ETP	16,40/ETP	10,11/ETP	5,11/ETP	11,04/ETP
	2012	2013	2014		
	339	423	391		
	11,69/ETP	14,44/ETP	14.06/ETP		
	2007	2008	2009	2010	2011
MOUSCRON	116	139	143	250	119
	8,85/ETP	10,37/ETP	10,07/ETP	19,08/ETP	8,50/ETP
	2012	2013	2014		
	98	119	140		
	7,54/ETP	9,155/ETP	10,04 /ETP		



	13/07/07 — 14/05/08	15/05/08 — 18/05/09	19/05/09 - 21/05/10	22/05/10 - 16/05/11	17/05/11 - 14/05/12
ARLON	68 4,93/ETP	83 5,76/ETP	82 5,69/ETP	83 6,01/ETP	74 5,29/ETP
	15/05/2012- 24/05/2013	25/05/2013- 28/05/2014			
	81 5,06/ETP	84 5,50/ETP			
	02/03/07 — 05/03/08	06/03/08 – 19/11/08 (*)	20/11/08 – 06/11/09	07/11/09 - 16/11/10	17/11/10 - 15/11/11
MALMEDY	102 7,56/ETP	59 5,46/ETP	92 6,34/ETP	93 6,90//ETP	46 3,54/ETP
	16/11/2011- 13/11/2012	14/11/2012- 14/11/2013	15/11/2013-19/11/2014		
	56 4,67/ETP	59 4,72/ETP	73 6,76/ETP		

	2009	2010	2011
	355	310	326
ANTWERPEN	6,52/ETP	6,26/ETP	6,65/ETP
	2012	2013	2014
	344	357	354
	7,02/ETP	7,47/ETP	7,14/ETP
	2010	2011	2012
	230	655	813
HASSELT	5,22/ETP	16,38/ETP	18,07/ETP
	2013	2014	
	281	380	
	6,27/ETP	8,66/ETP	
	2009	2010	2011
	194	35	181
MONS	7,32/ETP	1,44/ETP	6,69/ETP
	2012	2013	2014
	433	326	350
	18,83/ETP	13,71/ETP	15,11/ETP
	17/01/2009 - 18/01/2010	19/01/2010 17/01/2011	18/01/2011 - 16/01/2012
	152,96	134,,87	162,44
NAMUR	7,27/ETP	7,05/ETP	8,55/ETP
	17/01/2012-22/01/2013	2013	2014
	171,15	173	186,72
	8,56/ETP	7,80/ETP	8,62/ETP
	2009	2010	2011
TUDNICUT	418	415	465
TURNHOUT	19,35/ETP	19,39/ETP	21,67/ETP
	2012	2013	2014
	485	728	658
	20,41/ETP	30,50/ETP	30,18/ETP

Sources : pour Brugge et Gent : T.M.V.W. , pour Liège : C.I.L.E. , pour Arlon : S.W.D.E. et pour Malmedy : association des copropriétaires (compteurs de passage ; l'association des copropriétaires a

modifié la périodicité de ses comptes et de la communication des données de consommation aux propriétaires).- pour ANTWERPEN/ AWW – pour HASSELT IWM – pour MONS : IDEML – pour NAMUR : SWDE – Pour Charleroi Association des copropriétaires, pour

Kortrijk :VlaamseMaatschappijvoorWatervoorziening , Pour Mouscron : Ville de Mouscron. Pour

Turnhout: PIDPA.

Le lecteur trouvera les graphiques un fine de ce document.

Pour le site de Namur, les données sont ramenées prorata temporis pour 2013 et 2014, afin de correspondre à des périodes de 12 mois.

Les consommations des sites de Brugge, Hasselt, Malmedy et Turnhout pour 2014 appellent les commentaires suivants..

En ce qui concerne Brugge, étant donné des fuites aux chasses d'eau non réparées à temps, un contrôle plus régulier des installations sanitaires s'avère nécessaire.

En ce qui concerne Hasselt, les augmentations intempestives observées en 2011 et 2012 ne sont plus constatées ; il est important d'observer que, la consommation peut aussi être influencée par le locataire (la Ville de Hasselt), raccordé au même compteur. la consommation /ETP reste cependant normale, comparée à plusieurs autres sites.

En ce qui concerne Malmedy, l'occupation complète des locaux a repris progressivement à partir de 2012 à l(issue de travaux de rénovation durant lesquels les membres du personnel ont quitté ces locaux ; en 2014, le nombre d'ETP a diminué, mais non la consommation brute ; la consommation /ETP reste cependant normale, comparée à plusieurs autres sites.

En ce qui concerne Turnhout, il est à signaler que , en 2013, plusieurs fuites n'avaient pas été réparées rapidement ;en 2014, les installations de chauffage ont été remplacées,, ceci nécessitant des vidanges.

Aspects directs significatifs par bureau

Les déchets dangereux sont à présent entreposés dans des conteneurs dans l'ensemble des sites.

Arlon: En septembre 2008, un contrôle de la citerne de mazout de chauffage a conclu à l'obligation de mettre ladite citerne hors service, suite à une fuite, qui s'est avérée être une pollution du sol par des hydrocarbures. La mise hors service a eu lieu en octobre 2009, la conversion de l'installation de chauffage au gaz ayant eu lieu dans l'intervalle. Une étude a été réalisée et transmise aux autorités; l'ONP a déposé en 2013 un projet de plan d'assainissement; approuvé le 20 novembre 2013, ceci entraînant l'obligation d'assainir pour 2015. Pour des raisons budgétaires et pratiques, le monitoring 2013 de la pollution faisant apparaître une diminution de celle-ci un recours a été introduit le 10 décembre 2013 à l'encontre de cette obligation, recours rejeté le 7 mars 2014.

Gent : un certificat de performance énergétique a été émis ; il est très peu favorable. En 2014, un programme de rénovation du bâtiment a été lancé, dont les points prioritaires se rapporteront à la performance énergétique. Un bureau d'études a été désigné ; en collaboration avec celui-ci, un objectif mesurable de diminution de la consommation de gaz pourra être défini, en fonction du programme qui sera retenu en 2015 et des décisions qui seront prises dans ce cadre..

2.Les aspects environnementaux indirects

Les aspects environnementaux indirects portent davantage sur des activités qui engendrent des interactions entre l'ONP et des tiers. Les tâches et missions de l'ONP en font partie. Elles sont principalement déterminées par la plus haute autorité. Des contrats d'administration sont conclus entre l'Etat fédéral et l'ONP depuis plusieurs années.



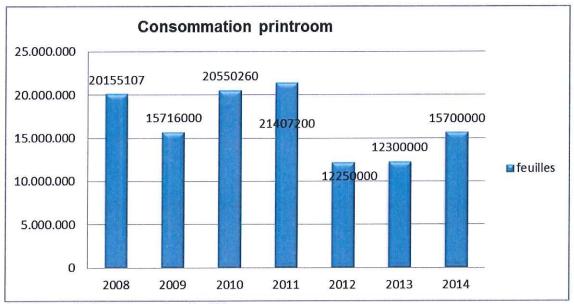
2.1 Consommation de papier

.

Une importante consommation de papier est inhérente à une organisation comme l'ONP, tant interne qu'externe.

L'ONP a fait de la baisse de la consommation de papier, une importante priorité. En effet, chaque kilo de papier non consommé permet d'économiser 2,9 kg d'émission de CO2. (Source : bulletin « Entreprise et Environnement – Décembre 2007 – IBGE – Article : Dossier dématérialisation).

Voir ci-dessous le graphique relatif à la consommation :



Source: achats par le service Facilities.

Commentaire : ce graphique présente la consommation de papier de la Tour Midi et des bureaux régionaux.

L'augmentation observée en 2014 par rapport à 2013 résulte d'un accroissement des envois papier aux pensionnés et futurs pensionnés.

Dans le cadre des missions de l'ONP pour informer son public cible (les pensionnés), beaucoup de documents (notifications, lettres, fiches fiscales,...) sont envoyés aux intéressés.

La tendance générale est cependant à la baisse depuis 2008 et résulte principalement de l'extension de la digitalisation (workflow électronique).

En effet, l'ONP s'est inscrit au projet fédéral de l'e-gouvernement, ce qui à terme devrait mener à davantage de communication électronique avec le bénéficiaire de pension.

L'envoi de toutes les communications aux pensionnés (du site central et des sites décentralisés) s'effectue à partir du printroom de la Tour du Midi.

L'ONP a déjà lancé un certain nombre d'actions pour réduire ces deux types de consommation de papier :

Instauration progressive du programme e-Services. Plusieurs applications sont en cours de développement et/ou d'exécution :

~ La demande de la pension à partir du domicile via le PC



- Un dossier online dans lequel le citoyen peut suivre l'état d'avancement de son dossier, consulter certaines données et sous certaines conditions modifier en ligne certaines données.
- ~ Des formulaires interactifs via le site internet.
- ~ L'intégration automatique des données de carrière dans l'application www.toutsurmapension.be .
- Depuis mai 2010, le dossier pension est officiellement consultable Online (My Pension). En 2014, le site web de l'ONP a été consulté 2 millions de fois
- ~ Sensibilisation continue du personnel.
- ~ Les brochures ne sont plus distribuées
- Les fiches de salaires et le dossier personnel des agents ne sont disponibles que de manière digitale.

Achat de papiers durables

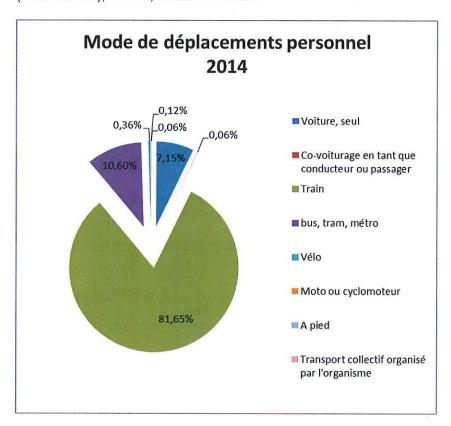
L'ONP utilise du papier de haute qualité non blanchi par du chlore (papier labellisé de type TCF ou ECF) provenant de bois issus de forêts gérées durablement (FSC = Forest Stewardship Council).

2.2 Mobilité

Déplacements domicile-travail

Tour du Midi

La *Tour du Midi* est très bien située, dans les environs immédiats de transports publics comme le train (Gare du Midi), le tram, le métro et le bus.



Source : cellule mobilité O.N.P. : diagnostic des déplacements domicile-travail 2014

Bureaux régionaux

- Les bureaux d'ARLON, CHARLEROI, GENT, KORTRIJK, HASSELT, TURNHOUT et surtout NAMUR et LIEGE sont situés à moins de quinze minutes à pied d'une gare importante ou à proximité d'un arrêt d'autobus.
- Les bureaux de ANTWERPEN, BRUGGE, MONS et MOUSCRON sont situés à près de 20 minutes à pied de la gare, mais près des arrêts d'autobus.
- ~ Le bureau de MALMEDY n'est desservi que par des autobus, étant donné l'absence de gare actuellement dans cette ville.

Les modes de déplacement des membres du personnel des bureaux régionaux, exprimés en pourcentages, se présentent comme suit :

	Voiture	Transports en commun	Vélos	A pied
ARLON	50	50	0	0
CHARLEROI	55	45	0	0
LIEGE	30	68	2	0
MALMEDY	69	23	8	0
MONS	36	60	4	0
MOUSCRON	38	56	0	6
NAMUR	31	69	0	0
ANTWERPEN	7	80	13	0
BRUGGE	35	15	30	0
GENT	20	60	20	0
HASSELT	17	75	8	0
KORTRIJK	14	66	20	0
TURNHOUT	21	41	38	0

Source : Diagnostic des déplacements domicile-travail 2014, cellule mobilité ONP.

L''ONP met sur pied une politique de télétravail en tant que levier à la fois d'une meilleure qualité de vie (équilibre vie professionnelle/vie privée, etc.) et d'une culture de la responsabilisation.

Le personnel effectuant du télétravail en 2014 représentait environ 43 % de l'ensemble. (source : service du patrimoine). Ce télétravail s'effectue à raison de 1 ou 2 jours par semaine

Déplacements des visiteurs

Dans le cadre du service dans l'environnement immédiat du citoyen, celui-ci peut poser ses questions lors de permanences organisées par l'ONP.

D'autre part, le SdPSP, l'INASTI et l'ONP organisent également des permanences communes (Pointpensions). On peut en trouver la liste sur le site Internet de l'ONP.

Pour encore mieux faire connaître la bonne situation de la Tour du Midi, un plan d'accès indiquant les liaisons avec les transports publics a été placé sur le site Web de la Tour du Midi. Le placement des plans d'accès dans les bureaux régionaux est en cours d'exécution.

Au total, l'ONP a accueilli 112.601 visiteurs en 2014.



Déplacements professionnels et livraisons

Les fonctionnaires qui fournissent des informations lors des permanences et points de pension se déplacent dans la mesure du possible avec les transports publics.

Le transport de documents (dossiers), l'exécution de réparations par le service d'entretien... demandent un certain nombre de déplacements entre le siège central à Bruxelles et les implantations régionales.

Pour pouvoir effectuer ces déplacements, l'ONP dispose de 10 véhicules.. dont 8 véhicules roulant au diesel et 2 véhicules à essence. .La consommation totale en carburant était de 158.588,90 litres en 2014, ceci représentant une émission de 45 tonnes de CO2⁻

La fréquence des déplacements habituels des chauffeurs a été ramenée d'une fois tous les quinze jours à une fois par mois au 1^{er} novembre 2013.

L'entretien du bâtiment, les fournitures de bureau, les équipements pour le Restaurant, etc, ... requièrent un certain nombre de livraisons.

On s'efforce, dans la mesure du possible, de grouper ces livraisons.

La contribution de l'ONP au trafic dans un milieu urbain comme l'est le quartier de la Gare du Midi, à considérer par nature comme un point noir, est négligeable.

En résumé, on peut affirmer que, concernant la mobilité, l'impact environnemental de l'ONP est faible.

Aperçu des actions menées à l'ONP en matière de mobilité :

- Sensibilisation au télétravail
- Diminution des trajets de mission des services via la sensibilisation à l'usage des moyens de transport en commun et l'instauration des dossiers électroniques.
- ~ Actions spécifiques pour faire face à un pic de pollution atmosphérique
- ~ Sensibilisation au covoiturage (carpoolplaza)
- ~ Plan d'accès multimodal (actualisation) + ceux des bureaux régionaux.
- ~ Reconduction de la souscription à Bike to Work......
- ~ Implémentation des mesures obligatoires du PDE Bruxellois (<u>P</u>lan de <u>D</u>éplacement des Entreprises)
- Sensibilisation des directeurs régionaux pour limiter l'usage de la voiture.
- Mise à disposition de Railpass dans les bureaux régionaux et certaines directions pour les agents amenés à se déplacer pour des motifs professionnels (formations, permanences, séminaires, salons...).
- En vue de faciliter et de promouvoir les déplacements domicile-Tour du Midi à vélo,
 l'aménagement d'une zone destinée au parking des vélos a été entamé au sous-sol de la Tour du Midi.

2.3 Sous-traitants

Plusieurs sous-traitants ont reçu une lettre de sensibilisation à l'environnement à laquelle était jointe la politique environnementale de l'ONP. Certains d'entre eux ont reçu également des instructions qui leur sont spécifiques, il s'agit principalement des sous-traitants importants installés sur site.

D'une manière générale, des dispositions environnementales figurent dans les cahiers spéciaux des charges lorsque des travaux sont à réaliser. Avant leur exécution, les entrepreneurs reçoivent des instructions qui leur sont spécifiques. Le suivi était contrôlé lors les réunions hebdomadaires de chantier.



2.4 Achats durables

Les marchés publics durables induisent un processus suivant lequel les administrations recherchent des produits et services qui ont un effet négatif moindre sur le plan environnemental et social pendant toute la durée de leur cycle de vie.

L'ONP porte son attention depuis des années sur des achats de produits et de services plus écologiques et sociaux. Ainsi, dans les procédures d'achats, on tient compte de critères durables à côté du critère prix et de celui de la qualité. Dans cette optique, le « Guide des achats durables » est un outil important. Les labels d'énergie, par exemple Energy Star, et les labels de produits, par exemple le label européen « Ecolabel » sont régulièrement mentionnés dans les cahiers spéciaux des charges.

En 2014 L'ONP a fait appel à la société NNOF (Nearly New Office Facilities) en vue du retraitement du vieux mobilier, au lieu de sa mise au rebut pure et simple. L'émission de 224,2 kg CO2 a été évitée

En 2013 et 2014, une attestation nous a été remise par B-Post, selon laquelle les effets de nos expéditions de courrier en termes d'émission de CO2 sont neutralisés sur le plan du CO2. A l'avenir, le Life Cycle Cost (LCC) et le Life cycle analysis(LCA) vont jouer un rôle de plus en plus grand lors des achats en tant que méthode pour identifier et calculer les coûts totaux durant toute la durée de vie d'un produit.

De même, le principe "cradle to cradle", suivant lequel les produits sont développés de manière à créer un cycle fermé et par conséquent sans production de déchets, sera de plus en plus pris en considération lors des décisions d'achats.

Papier et fournitures de bureau :

Pour le fonctionnement de l'ONP, on achète et on consomme de très grosses quantités de marchandises. En premier lieu, du papier, mais aussi d'autres fournitures de bureau.

L'ONP utilise du papier légèrement blanchi (papier présentant le label TCF ou ECF) provenant de forêts gérées de manière durable (avec le label FSC = foreststewardshipcouncil).

Les données de consommation de papier de toutes les imprimantes de l'ONP (hors printroom) pour les années 2009 à 2013 figurent dans le tableau ci-dessous.

Consommation de papier (prints et copies)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	17.256.741	14.681.395	10.153.172	7.847.808	5.841.005	5.267.104

Source: ICT

Voir commentaires supra

Les achats de fournitures de bureau ont diminué fortement depuis ces dernières années.

Matériaux des ateliers ONP

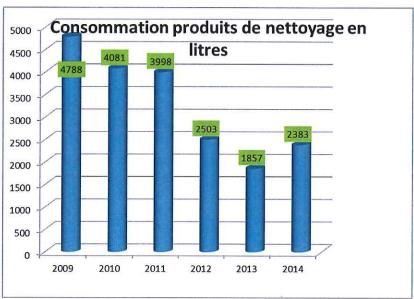
Certaines tâches d'entretien sont effectuées par le propre personnel de l'ONP, comme les électriciens, les métallurgistes, les peintres,...Pour le fonctionnement de ces ateliers, divers matériaux et machines doivent être achetés. Lors de ces achats, on tient compte si possible de critères environnementaux. Ces dernières années, de tels achats ont fortement diminué, le matériel électrique représente la plus grande quantité des produits achetés.



Produits de nettoyage :

L'ONP s'est engagé dans la voie des achats durables et utilise depuis quelques temps des produits écologiques de nettoyage pour l'entretien de la Tour. Les produits Ecover ont été retenus comme étant les meilleurs au niveau de l'analyse du cycle de vie et le concept »cradle tot cradle ». Certains produits Ecover sont enregistrés sous l' " eco-label" européen.

Ci-dessous vous trouvez la consommation des produits de nettoyage de la Tour du Midi :



Source: factures ISS et ONP

Commentaire : Ont constaté une diminution appréciable des quantités de produits de nettoyage depuis l'année 2009.

Néanmoins certains travaux d'entretien nécessitent encore des produits plus spécifiques, moins écologiques mais plus performants. Ainsi les produits de rinçage écologiques du lave-vaisselle, remplacés par des produits classiques contenant du chlore et les produits de nettoyage des murs rideaux.

Matériel informatique :

Le service ICT renouvelle régulièrement son parc de matériel informatique. Les ordinateurs portables sont acheté auprès du FORCMS.

En 2014il a été relevé pour le matériel informatique ce qui suit : (Source : service ICT)

Répondaient au label relatif à la consommation d'énergie (Energy Star) et aux émissions sonores (TCO, EU Ecolabel) :

- ~ 90,51% du parc des serveurs
- ~ Presque 100% de l'ensemble du parc informatique des pc.
- ~ 100 % de l'ensemble des ordinateurs portables
- ~ Les écrans plats et les imprimantes multifonctions sont écologiques

Les cartouches d'encre pour les imprimantes multifonctions sont reprises et recyclées par le fournisseur. Les cartouches d'encre pour les autres imprimantes sont reprises et recyclées par un

t

collecteur agréé.

Acteurs impliqués dans le système de management environnemental de l'ONP

Notre organisation n'est pas située sur une île, lorsqu'une politique environnementale est menée d'autres acteurs ou"stakeholders" sont également parties prenantes.

Nous pouvons penser en premier lieu à l'implication de nos fournisseurs, prestataires de services, locataires..., mais aussi à nos "clients", les pensionnés. En ce qui concerne ces derniers, nous avons promotionné les échanges sous forme électronique (voir par exemple l'application MyPension.be). Tous les principaux fournisseurs/prestataires de services ont reçu des lettres auxquelles la politique environnementale ainsi que les instructions spécifiques nécessaires étaient jointes.

Les sous-traitants présents sur le site, Veolia (anciennement Dalkia), G4S, ISS et Schindler, ont été appelés à participer de manière active au projet EMAS. Ils se sont inscrits dans les principaux objectifs environnementaux de l'ONP, par exemple en ce qui concerne le tri des déchets et le recyclage.

D'autres partenaires ont été sensibilisés, ce qui a donné lieu à des actions environnementales marquantes :

- -Les envois via BPOST ont été neutres quant aux émissions de CO2 en 2014. Une compensation CO2 est effectuée au moyen de CO2logic.
- Nnof, Nearly New Office Facilities est une entreprise spécialisée dans la transformation écologique du mobilier de bureau existant . Cette collaboration a mené à une diminution des émissions de CO2 de 224.2 kg.
- -OXFAM a repris 1500 appareils téléphoniques usagés de l'ONP.

Plus généralement, nous avons également un rôle social à jouer. Les responsables politiques attendent des institutions fédérales qu'elles aient un rôle pilote.

Les objectifs environnementaux

1. Réduire la consommation de papier – Tour du Midi et bureaux régionaux

1.1 Cible

Le nouvel objectif est fixé à **5** % de réduction de consommation de papier de 2011 à 2015,, l'indicateur étant la quantité de papier achetée (pour l'ensemble de l'ONP) exprimée en feuilles/an.

Résultat : en 2014, la quantité totale achetée s'élevait à 15 700 000, contre 12 300 000 en 2013..Ceci est dû à un plus grand nombre de "mailings" (documents qui sont envoyés aux pensionnés).A plus long terme, la tendance est cependant à la baisse.. En 2011, la consommation était encore égale à 21 407 200 feuilles, ce qui signifie que nous obtenons une diminution de 27 %.

1.2. Actions réalisées en 2014

- Implémentation d'un dossier.électronique unique
- ~ Généralisation des fonctionnalités de l'application « My pension ».
- L'ONP développe MyPension en tant que plateforme interactive entre le citoyen et l'administration. Le citoyen a la possibilité de transmettre en ligne toutes les informations demandées dans le cadre de l'attribution de sa pension.

1.3. Nouvelles actions en 2015

Suite à l'accroissement constant de la digitalisation, la consommation de papier tant interne (processus électroniques de travail) qu'externe (communications électroniques avec le client et la poursuite de la mise en place de l'e-government) diminuera grandement.

L'ONP étendra My Pension, pour fin 2015, en une plateforme de pension commune avec les autres organismes de pension.

2. L'instauration d'EMAS dans les bureaux régionaux de l'ONP

2.1 Cible

Introduction d'EMAS dans les 13 bureaux régionaux. Tous les bureaux régionaux devaient être enregistrés EMAS

2.2. Action réalisée en 2014

Le derniers bureau (soit, Turnhout) a été présenté.

3. Optimiser le tri sélectif dans la Tour du Midi

3.1 Cible

Formation et conscientisation de tous les acteurs intervenant dans la chaîne des déchets depuis la production jusqu'à l'élimination finale. Sensibiliser 100% de tous ces acteurs à savoir : le personnel administratif, les ouvriers, les femmes de nettoyage, le personnel de l'ASBL restaurant-cafétéria, les concierges et tous les sous-traitants actifs sur le site Tour du Midi.



3.2 Actions réalisées en 2014

~ Sensibiliser d'une manière continue de 'importance du tri des déchets et le recyclage

3.3 Nouvelles actions en 2015

- Poursuite de la sensibilisation de tous les acteurs concernés dans la chaîne des déchets (y compris les sous-traitants).
- ~ Utilisation plus fréquente du concept « cradle to cradle »(utilisation des matières sans déchets)

4. Optimiser le tri des déchets dans les bureaux régionaux

4.1 Cible

Formation et conscientisation de tous les acteurs dans la chaîne des déchets depuis la production jusqu'à l'élimination finale. : 100 % du personnel occupé dans les bureaux régionaux ; les instructions nécessaires ont été transmises à tous les sous-traitants.

4.2 Actions réalisées de 2009 à 2014

Sensibilisation depuis octobre/novembre 2009 des membres du personnel de tous les bureaux régionaux en vue de poursuivre l'application des mesures prises localement.

Toutes les collectes sont devenues sélectives (en dernier lieu en 2013 au bureau de Namur en ce qui concerne les PMC).

L'entreposage et le transport vers la Tour du Midi des déchets dangereux (notamment les tubes TL) en récipients conformes est assuré.

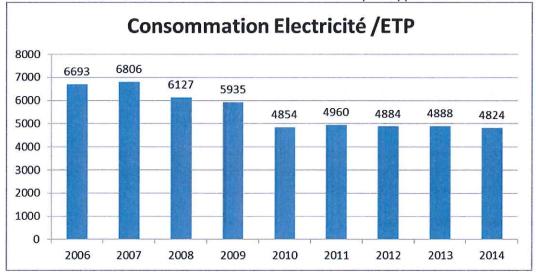
4.3 Nouvelles actions en 2015

Continu : poursuite du contrôle de l'application des instructions par les membres du personnel sensibilisation du personnel aux mesures prises

5. Réduction de la consommation d'électricité dans la Tour du Midi

5.1 Cible





Commentaire: l'évolution est en baisse depuis 2007.

5.2 Actions réalisées en 2014

- ~ L'utilisation généralisée du free-chiling (utilisation de l'eau froide du bassin pour la climatisation)
- Installation de variateurs de vitesse sur les groupes de pulsion, gestion automatique de la pulsion en fonction d'une sonde de pression installée en bout de ligne.
- ~ Placement d'un nouveau groupe de pulsion dans le bloc D

5.3 Nouvelles actions en 2015

- ~ Remplacement des systèmes UPS dynamiques par des systèmes UPS statiques.
- 6. Introduction de critères environnementaux lors de la procédure d'achat pour la Tour du Midi et pour les bureaux régionaux

6.1. Cible

Cible : Tous les cahiers spéciaux des charges qui sont lancés dans le cadre des procédures d'achat avec publicité doivent intégrer des critères écologiques dans la mesure où cela est pertinent.

Ratio :pourcentage du nombre de cahiers des charges avec clauses écologiques par rapport au cahiers des charges sans clauses environnementales.

L'ONP se réfère au guide des achats durables dont le lien est le suivant http://www.guidedesachatsdurables.be/



6.2. Actions réalisées en 2014

- Nouveau cahier spécial des charges de nettoyage : produits de nettoyage écologiques, nettoyage durable (systèmes de dosage, réutilisation des récipients, utilisation de chiffons microfibres).
- Nouveau cahier des charges : entretien et exploitation en garantie totale des installations techniques de la Tour du Midi
- Nouveau cahier des charges :désignation d'un auteur de projet pour la rénovation d'un immeuble de bureaux à Gand
- Nouveau cahier des charges : nouveau mobilier dans le cadre de « Dynamic Office »

Le nombre de cahiers spéciaux des charges contenant des clauses environnementales est évalué fin 2014 à 85 % du total.

6.3. Nouvelles actions en 2015

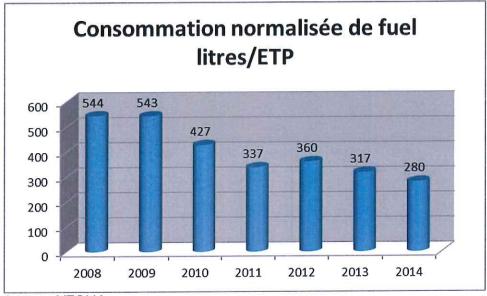
- ~ Achat de 100% d'électricité verte pour l'ONP.
- Inclusion de clauses environnementales, prise en compte des impacts environnementaux dans le cahier spécial des charges, dans le cadre d'un marché de travaux relatif à la rénovation complète du bâtiment abritant le bureau régional de Gent
- Révision progressive des marchés de nettoyage dans les bureaux régionaux, avec introduction de clauses environnementales (notamment en ce qui concerne les produits d'entretien) dans les cahiers spéciaux des charges.
- ~ Rénovation de l'étanchéité de la toiture au 37ème étage du Bloc A de la Tour du Midi

7. Réduire la consommation de mazout de la Tour du Midi

7.1. Cible

Cible: moins 5 % en 2015 par rapport à l'année de référence 2012.

Ci-dessous le graphique des consommations normalisées fuel



Source : VEOLIA

Commentaire: voir aussi supra

La diminution de la consommation en fuel normalisée(tenant compte des conditions climatiques) résulte des actions entreprises sur le plan de l'énergie par l'ONP et VEOLIA.



7.2. Actions réalisées en 2014

Mise en fonctionnement d'une cascade automatisée de sources de chaleur (cogénération, pompes à chaleur :et chaudières).

7.3. Nouvelles actions en 2015

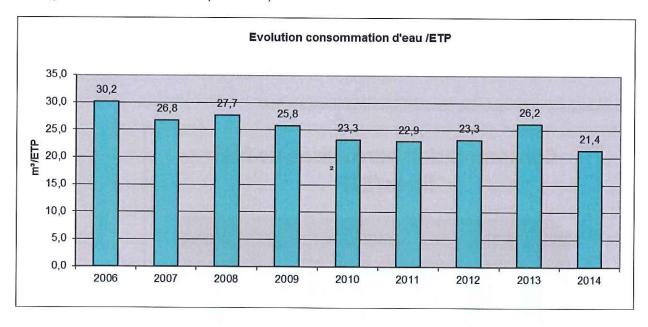
Mise en place d'échangeurs à plaques à approche faible dans les locaux techniques du bloc A pour l'alimentation des circuits poutres dynamiques. Cela favorisera l'utilisation de températures de départ beaucoup plus basses.Ce choix permettra d'allonger considérablement le temps de fonctionnement des pompes à chaleur et de la cogénération.

8. Réduire la consommation d'eau de la Tour du Midi

8.1. Cible

Cible : moins 5% en 2015 par rapport à l'année de référence 2012.

Ci-dessous le graphique des consommations annuelles d'eau en en ETP pour les années 2002 à 2014 (source : factures établies par l'IBDE).



Commentaire : voir supra

Les fluctuations de la consommation d'eau s'expliquent par la présence du système de conditionnement d'air et les variations des conditions climatiques (fréquence de mise en route des groupes frigorifiques). En effet les circuits condenseurs des machines frigorifiques utilisent les étangs et des tours aéro-réfrigérantes pour évacuer la chaleur générée par le cycle frigorifique. L'évacuation des calories se traduit par l'évaporation d'eau. La perte d'eau lors de cette évaporation est considérable.

L'augmentation pour l'année 2013 s'explique suite aux travaux de remplacement du revêtement du sol des bassins d'eau qui ont conduit aux vidanges et remplissages de ces bassins au pied de la Tour.

A

La forte baisse de 2014 par rapport à 2013 est remarquable. Une des explications est le nombre croissant de télétravailleurs ; le placement de nouvelles chasses d'eau (touches économiques) dans les toilettes des dames et dans les toilettes pour les personnes à mobilité réduite a également eu un effet.

8.2. Actions réalisées en 2014

- Utilisation du free-chiling : l'air froid refroidit l'eau des étangs et cette eau froide est utilisée comme moyen pour refroidir l'air dans les bureaux.
- Fonctionnement des groupes froids avec l'eau des étangs. L'eau sera filtrée principalement par un filtre à tamis. Ce filtre consomme très peu d'eau lors de la phase de rinçage comparativement aux anciens filtres à sable.

8.3. Nouvelles actions en 2015

Un nouveau système de rinçage a été installé dans les toilettes dames et les toilettes destinées aux personnes à mobilité réduite. Cette adaptation permettra à l'ONP d'économiser 1.100 m³ d'eau chaque année, soit 5% du volume d'eau consommé annuellement par la Tour.

9. ARLON: Assainissement du sol

9.1. Cible

Assainissement du sol, suite à la détection d'une pollution en septembre 2008.

9.2. Actions réalisées de 2010 à 2014

La pollution a été notifiée aux autorités wallonnes en 01/2010. Diverses versions d'un projet de plan d'assainissement rédigées par le bureau d'études ERM ont été déposées auprès de ces autorités, dont une dernière en décembre 2012, qui tient compte d'investigations sur des parcelles voisines. Le 20 novembre 2013, le SPW 45 Direction de l'Assainissement des Sols) a approuvé le plan Cependant, un monitoring de la pollution a été réalisé, montrant une tendance à sa diminution. , Le 10 décembre 2013, nous avons introduit un recours à l'encontre de cette obligation ; ce recours a été rejeté le 5 mars 2014. Le 22 septembre 2014, le Comité de gestion a approuvé le lancement d'une procédure de marché public de travaux

9.3. Nouvelles actions en 2015

Les crédits budgétaires étant insuffisants, après une intervention auprès du Ministre compétent, la Région wallonne a, le 23 avril 2015, marqué son accord sur l'étalement de la dépense jusqu'en 2016, moyennant la réalisation d'un monitoring (nouveau constat) en 2015. Sur le plan budgétaire, pour financer ces opérations, nous poursuivons la possibilité d'affecter la recette d'une vente (réalisée le 4 juin 2015 dans le Domaine des Comtes du Hainaut à MONS) . L'accord du Ministre des Pensions et du Ministre du Budget ont été obtenus ; le marché public de travaux peut être organisé, avec une mission à confier au bureau d'experts dans ce cadre.



10. ARLON : Diminution de l'empreinte énergétique

10.1. Cible

Diminution de la consommation de combustible de 10 % de 2010 à 2012. Situation de départ en 2010 :50 879 kWh..

10.2. Actions réalisées de 2010 à 2014

Le remplacement des menuiseries et des vitres de la façade arrière. Les travaux ont été achevés en juin 2011

L'objectif n'a été atteint ni à la fin de 2012 ni à la fin de 2013 ; il a été reformulé quant à son délai : 31/12/2014

La consommation brute obtenue pour 2014 selon un calcul prorata temporis est égale à 40 406 kWh, ce qui représente une diminution de 20,5 % par rapport à la période de référence d'un an (09/02/2010-03/02/2011) prise en considération dans l'objectif de diminution de 10 % de la consommation de gaz, l'objectif serait donc atteint .

11. LIEGE: diminution de la consommation d'eau

11.1. Cible

Diminution de la consommation de 5 % de 2009 à 2012. Situation de départ : 2009 : 10,39 m3/ETP – 2010/ 11,96 m3/ETP. – 2011 : 10,71 m3/ETP

11.2. Actions réalisées de 2011 à 2014

En 2009, cette consommation était égale à 10,39/ETP; ni à la fin de 2012 ni à la fin de 2013, l'objectif n'a été atteint ; il a été nécessaire de le reformuler quant à son délai : 31/12/2014.

En 2014, elle est redescendue à 9,18, ce qui représente une diminution de 11,12 %. L'objectif est enfin atteint, du fait du remplacement des boutons-poussoirs des urinoirs et d'un contrôle plus régulier des chasses d'eau par le concierge

12. CHARLEROI :diminution de la consommation d'eau

12.1. Cible

Diminution de la consommation de 5 % de 2009 à 2012. Situation de départ : 2009 : 19,65 m3.

12.2. Actions réalisées de 2010 à 2014

Des chasses d'eau économiques ont été placées.

Ni à la fin de 2012 ni à la fin de 2013, l'objectif n'a été atteint ; il a été nécessaire de le reformuler quant à son délai : 31/12/2014.

En 2014, la consommation était de 18,91 m³/ETP, soit une diminution de 4 % par rapport à 2009, après une série d'exercices où une augmentation était constatée. l'objectif est donc presque atteint. Il est donc nécessaire de le reformuler quant à son délai : 31/12/2015.

12.3. Nouvelles actions en 2015

En collaboration avec le syndic, le monitoring doit être poursuivi.

8

Nouveaux objectifs et actions dans les bureaux régionaux à partir de 2015

Action globale (à l'exception de Namur) : amélioration du mesurage des déchets – action: expression quantités de déchets résiduels , de PMC et du papier en kg (au moyen de balances)

ANTWERPEN : action : amélioration du monitoring de la consommation d'eau - placement de compteurs de passage

ARLON : diminution de la consommation d'électricité de 5 % de 2014 à 2016 - action : placement de nouveaux types d'éclairage

BRUGGE : action : maîtrise de la consommation d'eau - meilleur contrôle et interventions du Service technique dans un délai utile

CHARLEROI : diminution de la consommation de gaz de 4 % de 2014 à 2017 – action : meilleur suivi et adaptation de la régulation de chauffage

GENT: diminution de la consommation de gaz de 45 % de 2014 à 2017 et de la consommation d'électricité de 18 % de 2014 à 2017 – actions importantes dans le cadre de la rénovation totale du bâtiment (isolation de la façade et du toît , doubles vitrages, nouvelles installations électrique, nouvel éclairage)

HASSELT : diminution de la consommation d'électricité de 5 % de 2014 à 2017 : - action : placement de détecteurs de mouvement

KORTRIJK : diminution de la consommation d'électricité de 15 % de 2014 à 2017– action : poursuite du remplacement de certains appareils d'éclairage

LIEGE : diminution de la consommation d'électricité de 5 % de 2014 à 2017 - action : placement de détecteurs de mouvement

MALMEDY : diminution de la consommation d'électricité de 3,5 % de 2014 à 2017 - action : placement de détecteurs de mouvement

MONS : action : maîtrise de la consommation de gaz - contrôle régulier à distance de la régulation de chauffage

MOUSCRON : diminution de la consommation d'électricité de 5 % de 2014 à 2017 - action : placement de détecteurs de mouvement

NAMUR : diminution de la consommation de gaz de 5 % de 2014 à 2017 – actions : dans le cadre de la copropriété avec l'INASTI : renouvellement de la régulation du chauffage et, le cas échéant, des chaudières



Exigences légales en matière d'environnement

La conformité légale est assurée de la manière suivante :

- Consultation de la réglementation via des canaux situés au niveau de la région de Bruxelles-Capitale, des autres régions, de l'état fédéral et de l'Europe.
- Les législations applicables sont enregistrées dans un registre des exigences légales. Les contrôles de la législation ont lieu une fois par trimestre.
- ~ Les contrôles réglementaires sont suivis dans un ficher Excel.
- ~ Toute une série d'installations sont autorisées par un permis d'environnement. Des modifications y sont enregistrées en cas de nouveautés ou installations déclassées.
- ~ La conformité aux conditions du permis est réalisée via des check-lists.

Ci-dessous, le bilan des permis d'environnement par site:

Tour du Midi	Antwerpen,,Arlon, Brugge, Charleroi, Kortrijk, Liège, Malmedy, Mons, Namur, Turnhout	Gent	Liège
Permis d'environnement pour les installations classées y compris le parking	Déclarations de classe 3 (installations d'air conditionné)	Déclaration de classe 3 (installation d'air conditionné et transformateur)	Permis d'environnement accordé à l'association des copropriétaires pour le parking sous- sol
Namur, Charleroi	Antwerpen	Hasselt	
Déclaration de classe 3 pour les chaudières	Permis d'environnement pour citernes de mazout (hors service depuis octobre 2012), chaudières,	Permis d'environnement en classes 2 et 3 pour évacuation d'eau, conditionnement d'air, citerne de mazout, , installation de chauffage — transformateur — produit dangereux Lubron	



Législations 2014

En Région de Bruxelles-Capitale

Circulaire - Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales.

En Région flamande

Arrêté du Gouvernement flamand du 19 novembre 2010 portant des dispositions générales en matière de la politique de l'énergie (cité comme : Arrêté relatif à l'énergie du 19 novembre 2010)

Cet arrêté reprend entre autres les dispositions en matière de certificat de performance énergétique des bâtiments : à partir de 2013 : abaissement du seuil pour l'obligation de détenir un certificat :500 m²

Les certificats ont été obtenus en mai 2011 pour les sites de ANTWERPEN, GENT, HASSELT et KORTRIJK..

Les certificats ont été obtenus pour les sites de BRUGGE et de TURNHOUT.

Par arrêté du Gouvernement flamand du 17 février 2012, le" VLAREA", Code relatif à la gestion des déchets, a été remplacé par le "VLAREMA". L'obligation de tri des déchets est devenue totale pour nos différents sites

Arrêté du Gouvernement flamand du 8 décembre 2006, modifié le 23 avril 2013, avec effet à partir du 1^{er} mai 2013 :relatif à l'entretien et au contrôle d'appareils de chauffage [central] pour le chauffage de bâtiments ou pour la production d'eau chaude utilitaire : article 9 : nécessité de faire réaliser des audits de chauffage pour les chaudières de plus de 5 ans : les demandes ont été adressées aux firmes agréées le 22 août 2013; les audits ont été réalisés en 2014.

En Région wallonne

Décret-programme du 22 juillet 2010 portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, de simplification administrative, d'énergie, de logement, de fiscalité, d'emploi, de politique aéroportuaire, d'économie, d'environnement, d'aménagement du territoire, de pouvoirs locaux, d'agriculture et de travaux publics.

Entre autres dispositions, ce décret, modifié le 27 octobre 2011, a inséré dans le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols un article 92bis, comportant la possibilité d'introduire avant le 31 décembre 2012 des projets de plans d'assainissement selon une ancienne méthodologie ; l'ONP a fait usage de cette possibilité en décembre 2012 pour le site d'ARLON. Le plan d'assainissement pour ce site a été approuvé sur cette base par le SPW le 20 novembre 2013.



Actions de sensibilisation et de communication

1. Communication interne et sensibilisation

Le concept EMAS est déjà bien intégré à la Tour du Midi. Les campagnes de sensibilisation et les multiples communications n'ont pas manqué leur but.

L'ONP entend poursuivre sur la voie de la réussite. Il en va de même pour les bureaux régionaux. ; tous les bureaux régionaux de l'ONP ont fait l'objet de séances de présentation du concept EMAS , destinées à tous les membres du personnel..

2. Communication externe

La déclaration environnementale 2014 de l'Office national des Pensions sera publiée sur le site web de l'ONP (<u>www.onp.fgov.be</u>). L'information concernant le système de protection de l'environnement sera également intégrée dans le rapport annuel.

Un courrier spécifique a été adressé aux sous-traitants dont l'activité présente un impact environnemental bien déterminé à l'ONP.

Les diverses actions entreprises par l'ONP ont eu un certain retentissement à l'extérieur et conduisent toujours d'autres institutions à solliciter des renseignements et des conseils pour mener à bien leur propre démarche vers EMAS.

3. Plaintes environnementales

Aucune plainte environnementale n'a été reçue jusqu'à présent.

4. Données de contact

La cellule environnementale regroupe les personnes suivantes :

Madame Erika Elpers: 02 529 27 98 Madame Claudine Brouxhon: 02 529 23 97 Monsieur Ludo Dierickx: 02 529 29 67 Monsieur Yves De Gheselle 02 529 22 91 Monsieur Damien Devlieger 02 529 39 75

5. Formation

Depuis 2010, une formation « Développement durable » auprès de l'IFA est accessible au personnel de l'ONP moyennant l'accord du chef hiérarchique.

Le plan de formation 2014 a été approuvé par les instances internes de l'ONP.

L'ONP s'inscrit dans un cycle d'amélioration permanente dans le domaine de la gestion environnementale. Le but est de disposer en permanence d'un enregistrement EMAS pour la Tour du Midi et d'obtenir progressivement aussi des enregistrements EMAS pour les différents bureaux régionaux.



Actions	Acteurs et/ou public cible	Echéances	Gains, avantages, bénéfices	Organisation
Information de l'ensemble des agents des B.R. lors de l'introduction d'EMAS dans leur bureau	Tous les agents concernés	2011: Courtrai, Charleroi, Mouscron et Anvers 2012:Mons, Namur, Hasselt et Turnhout	Agents informés et sensibilisés	Centre de formation
Information systématique de l'ensemble des nouveaux agents	Nouveaux agents	À chaque organisation de journées d'accueil	Agents informés et sensibilisés	Centre de formation
Rappel des consignes de tri	Tous les agents	Lors de chaque formation au centre de formation	Rappels	Centre de formation
Formation spécifique EMAS pour les ouvriers concernant la sécurité du travail, les moyens de protection individuelle et les produits dangereux	Ouvriers	2012	Sécurité au travail et manipulation de produits dangereux	Centre de formation IFA + service de prévention externe.
Sensibilisation sur le nettoyage durable	Femmes d'ouvrage du sous-traitant (ISS)	2015	Implication du sous- traitant	Centre de formation (ISS)

Glossaire

EMAS: Eco-Management and Audit Scheme

CSTC: Centre Scientifique et Technique de la Construction

ETP: Equivalent Temps Plein

IBGE: Insitut Bruxellois de la Gestion de l'Environnement

ICT: Information Communication Technology

PMC: Plastique, emballages Métalliques, Cartons à boisson

SiGeDis: organe de gestion des banques de données dans le secteur des pensions

SME : Système de Management Environnemental

NACE : code chiffré Européen pour la classification des entreprises Free-chilling : production d'eau glacée sans utilisation des groupes froids Kpi : Key Performance Indicator s ou clé d'indicateurs de performance

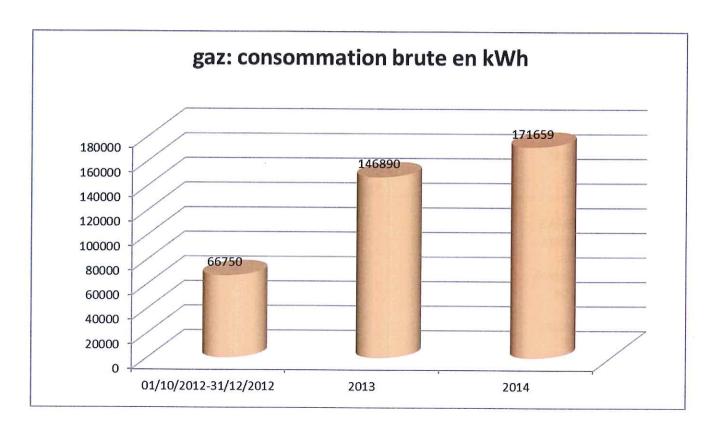
PEB : Performance Energétique des Bâtiments



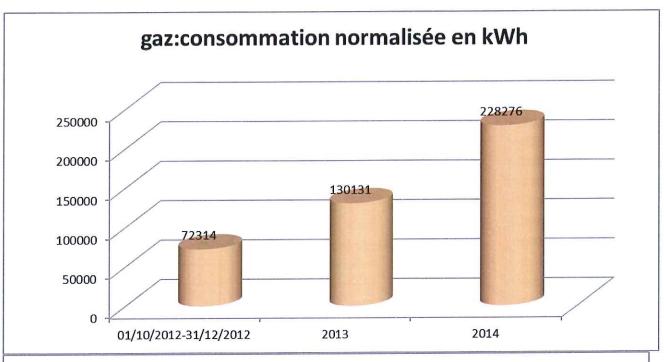
Bureaux régionaux

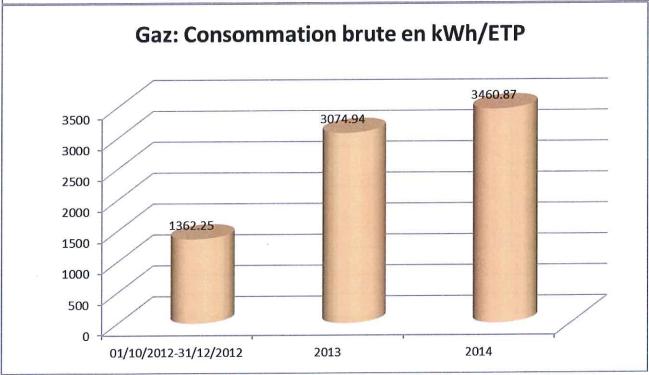
Graphiques

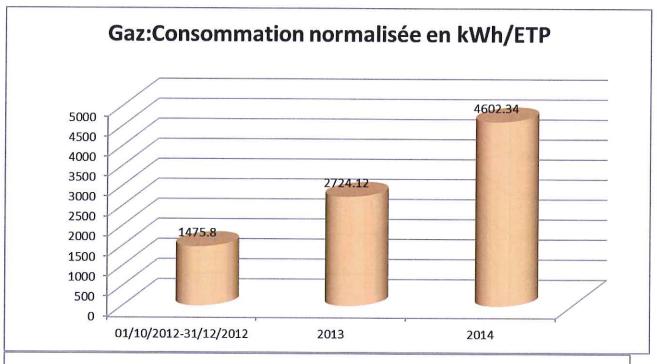
ANTWERPEN

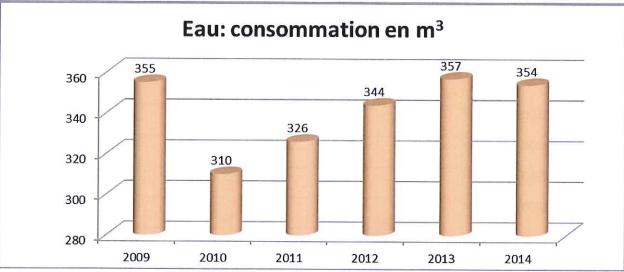


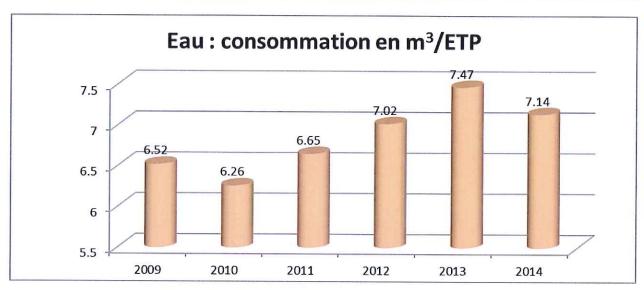




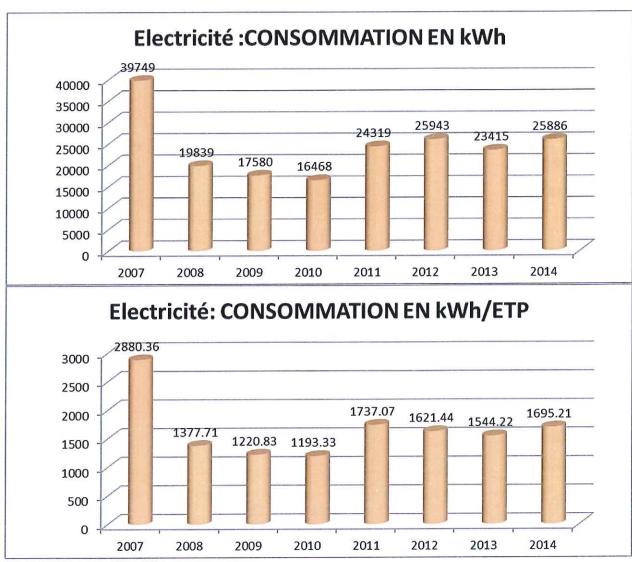


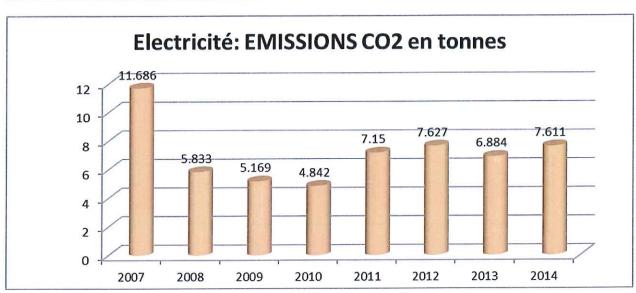




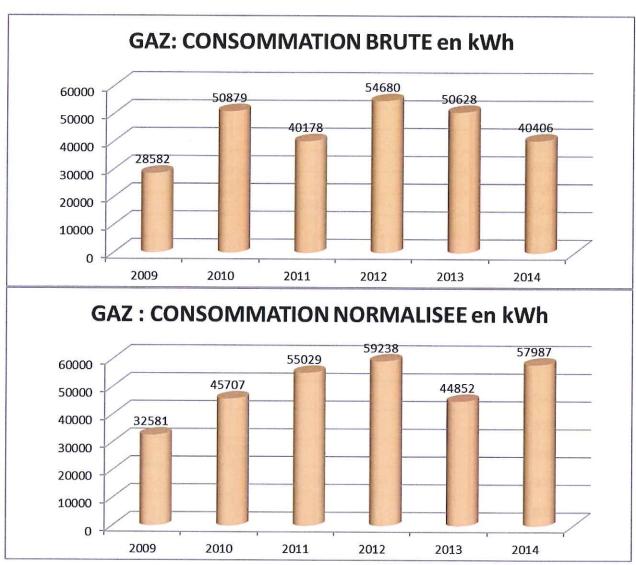


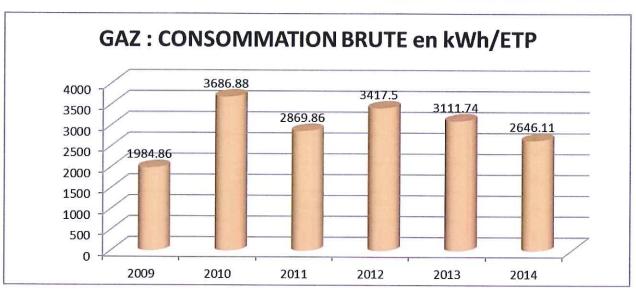
ARLON

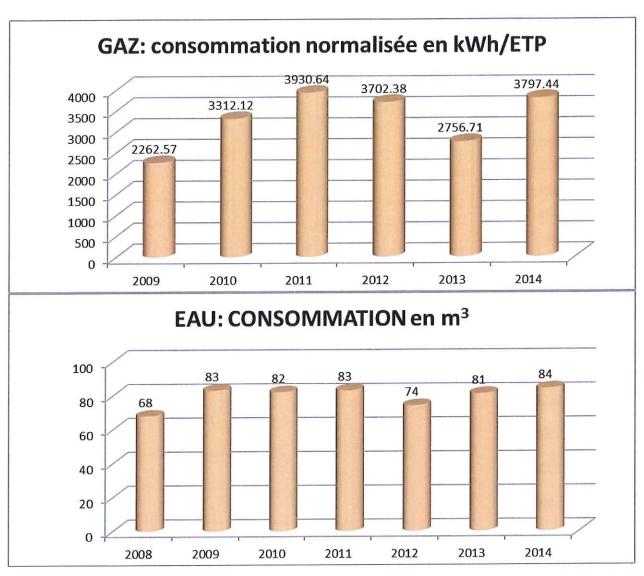


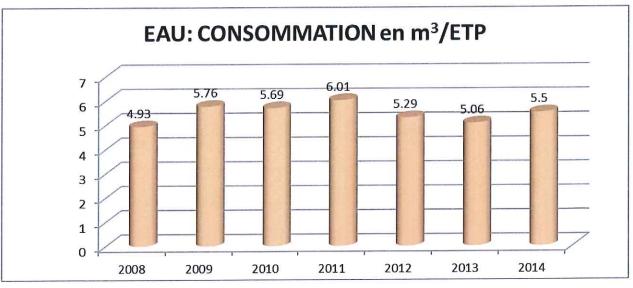






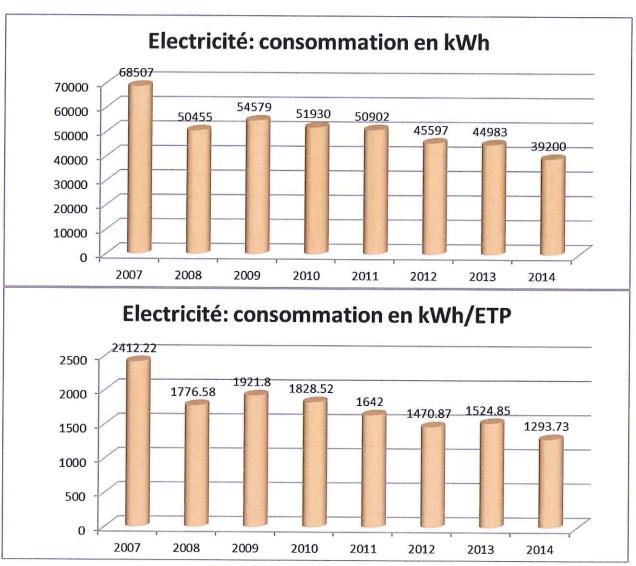


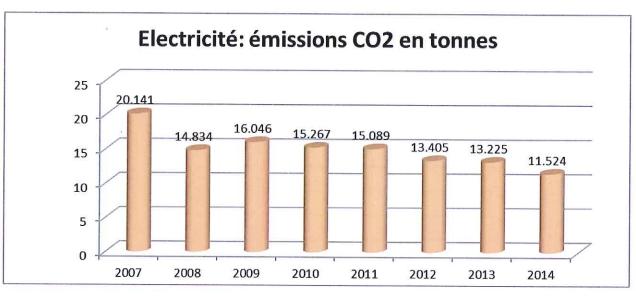


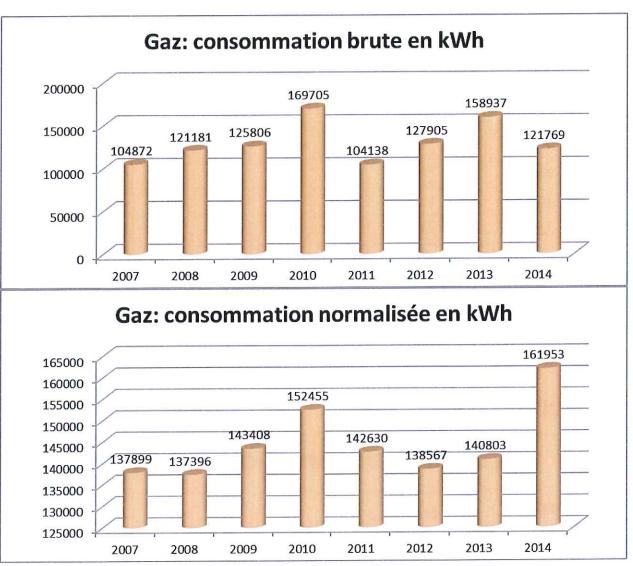


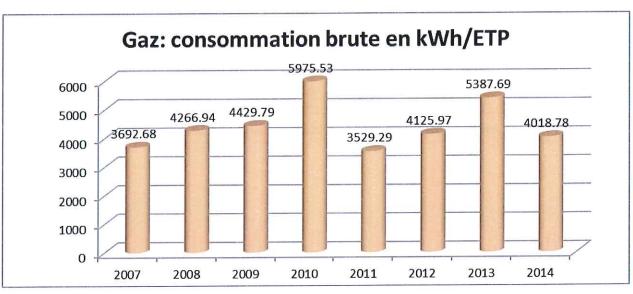
BRUGGE

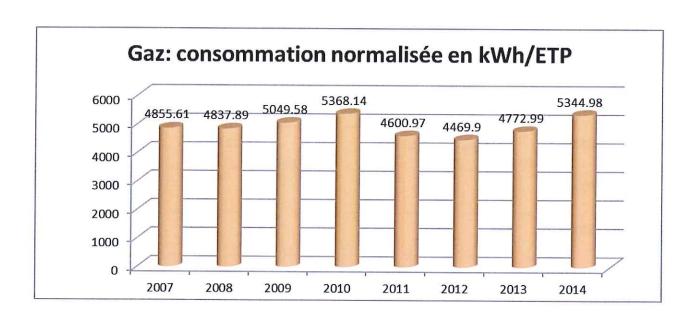




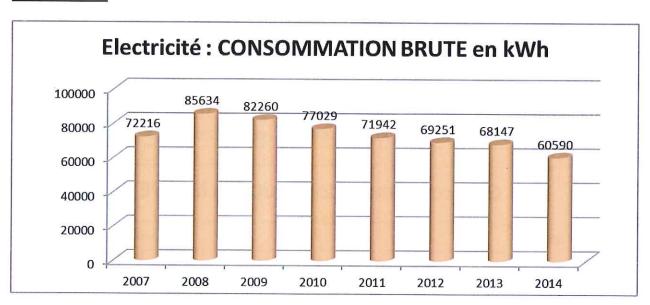


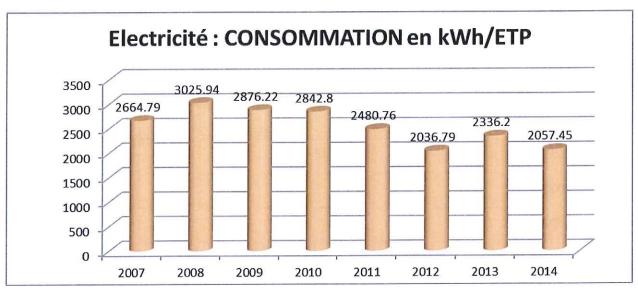


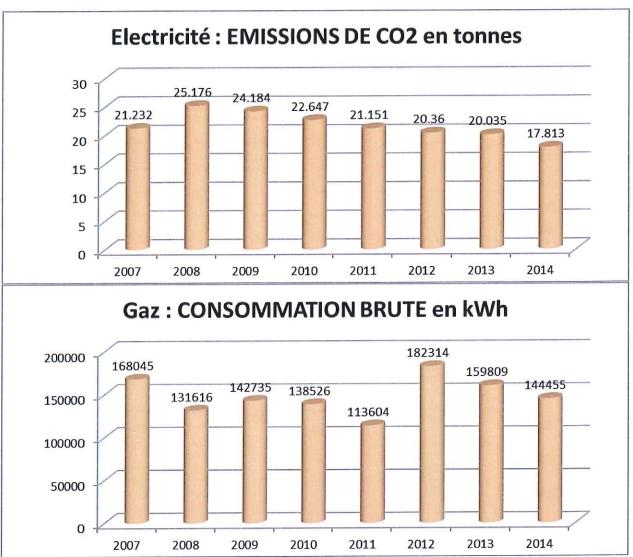


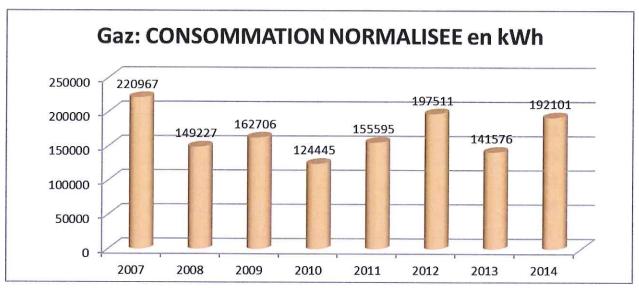


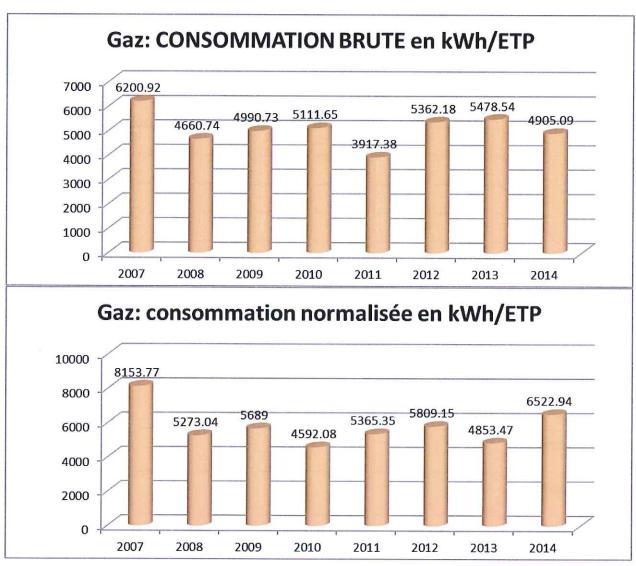
CHARLEROI



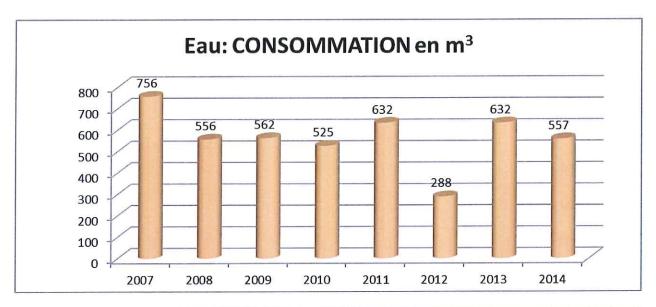


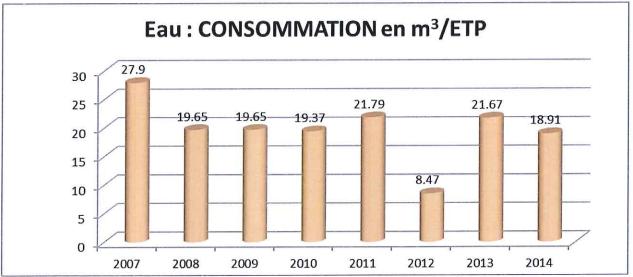






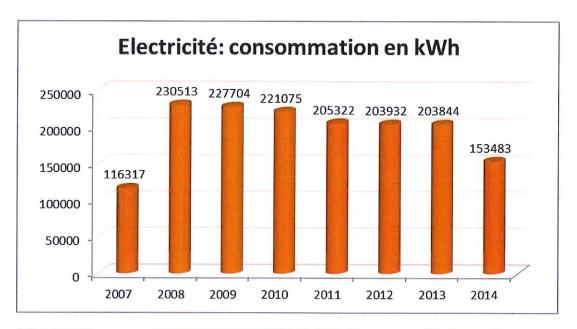


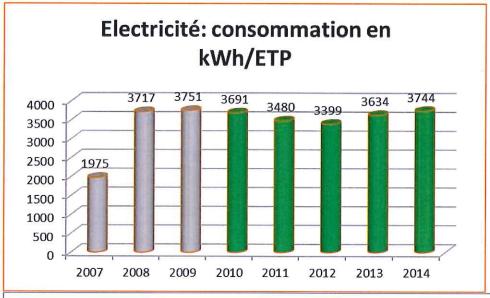


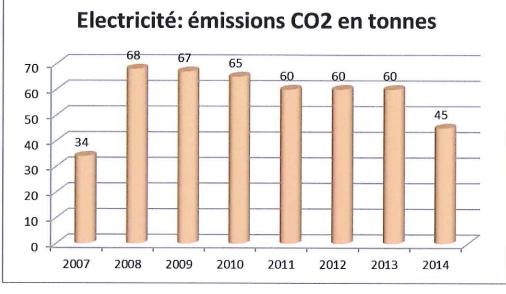


GENT

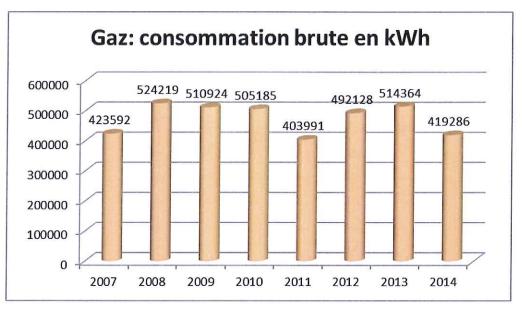


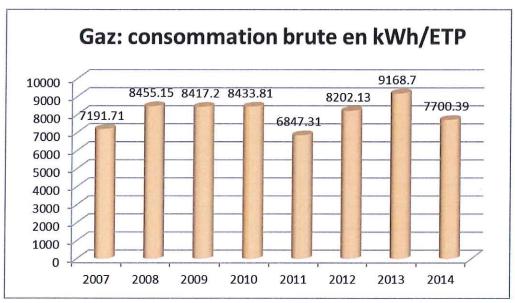


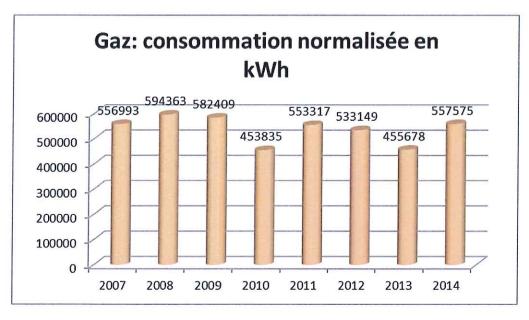




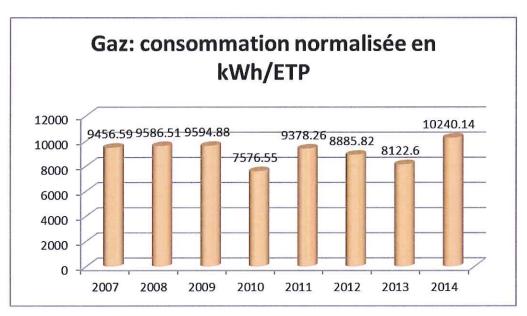


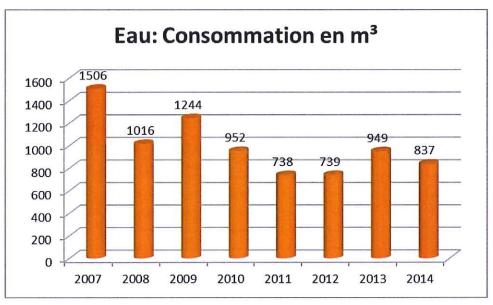


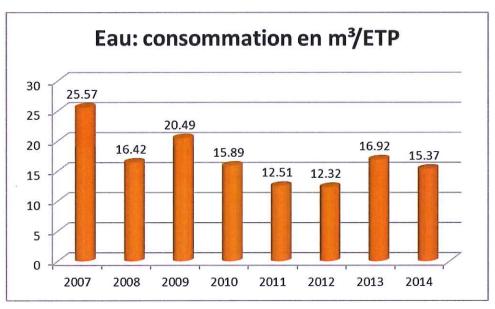






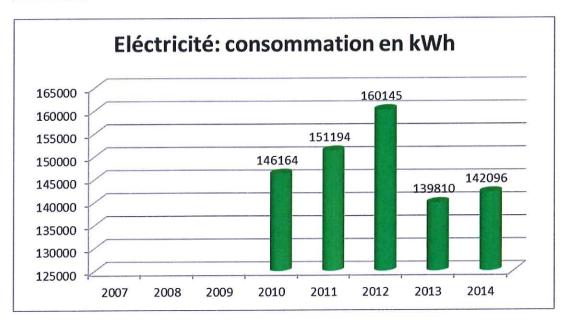


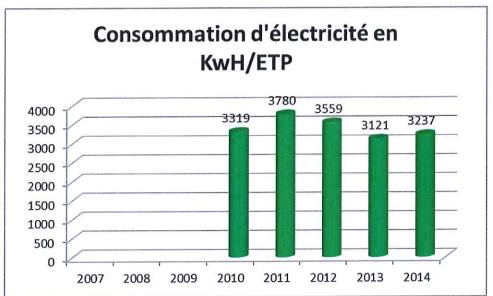


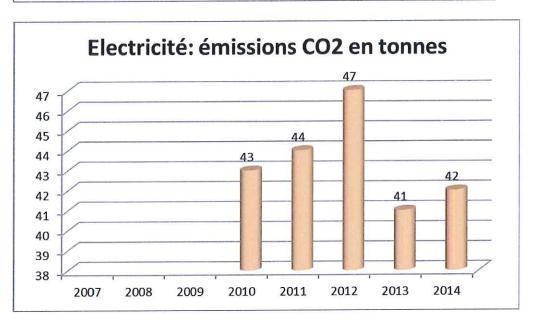




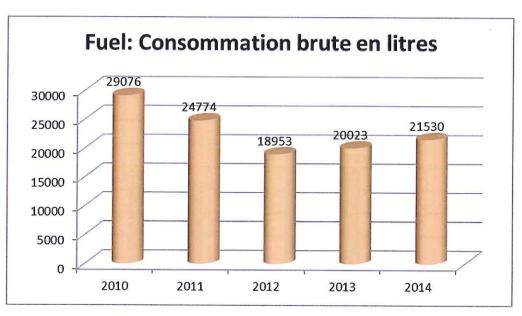
HASSELT

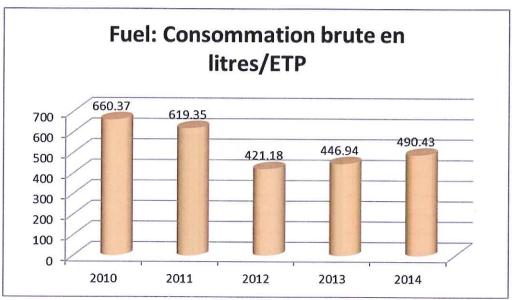


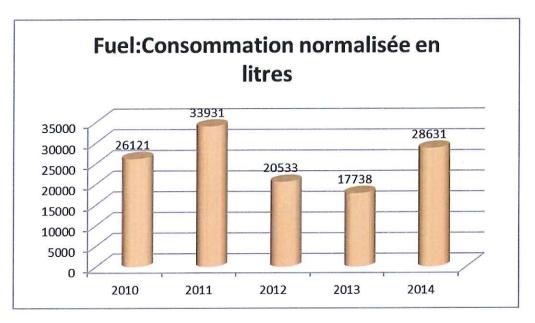


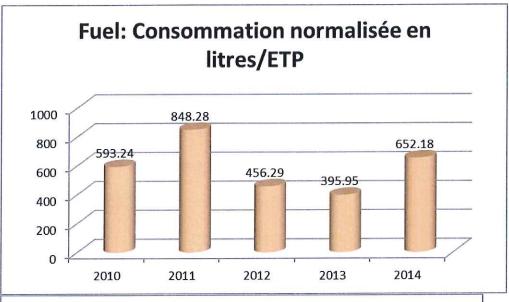


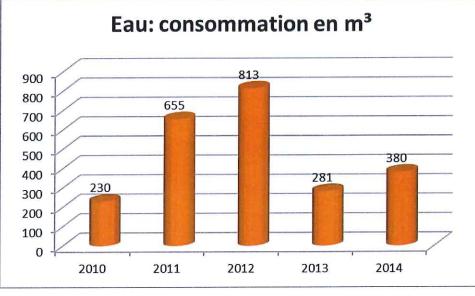




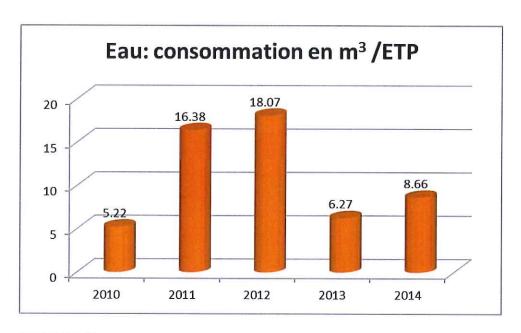




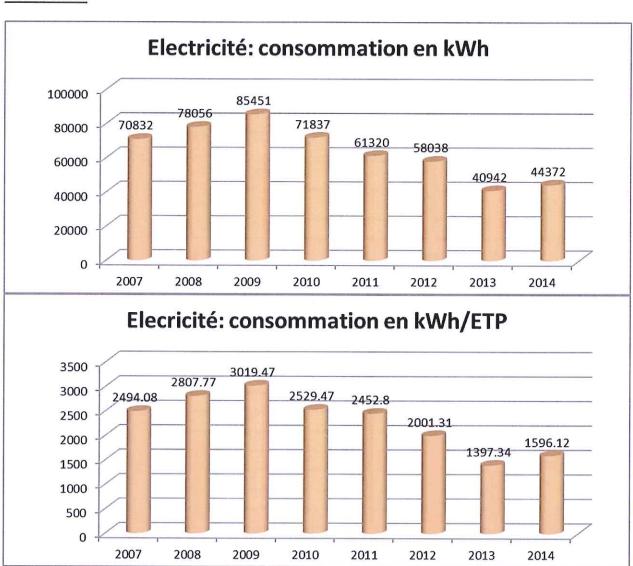




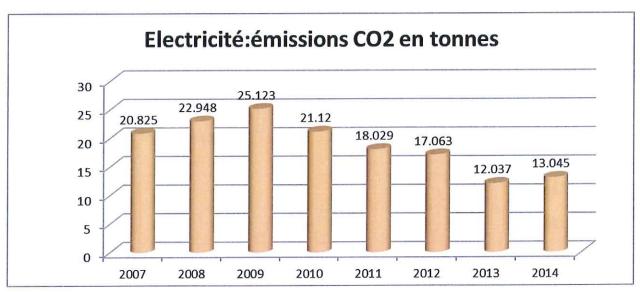


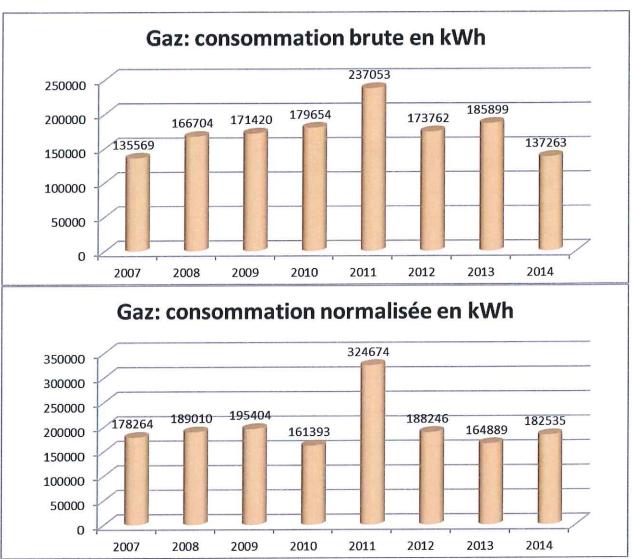


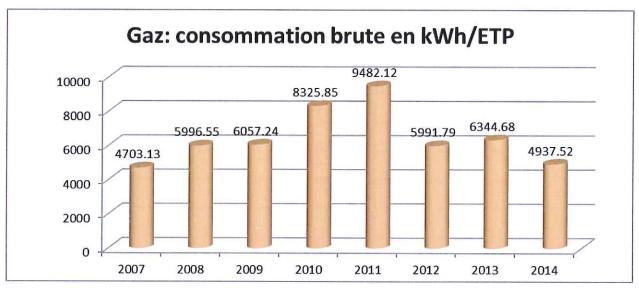
KORTRIJK

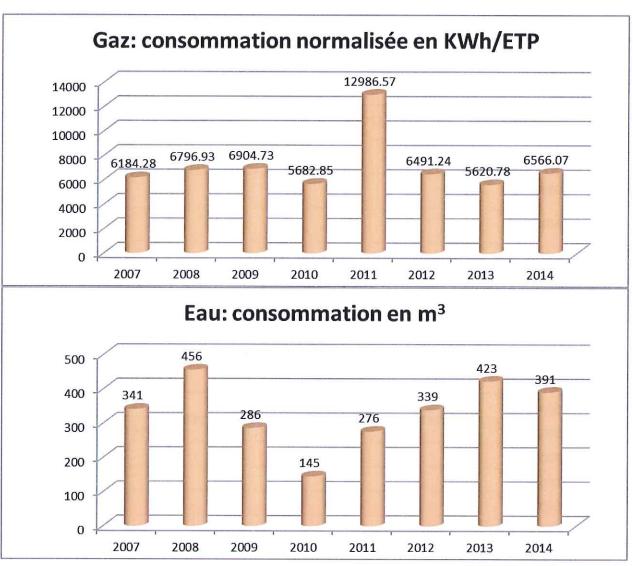


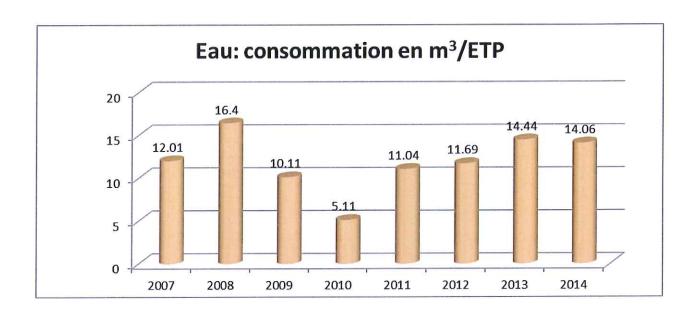




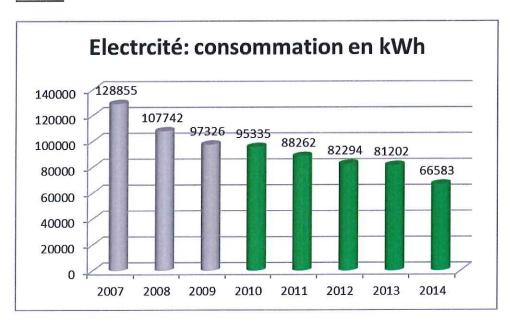




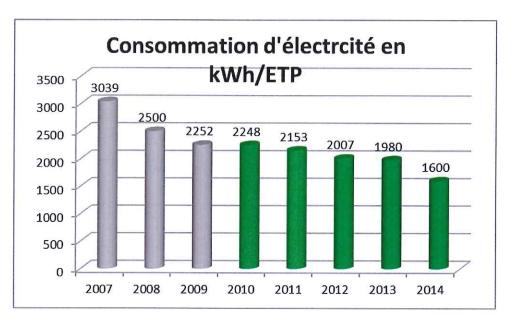


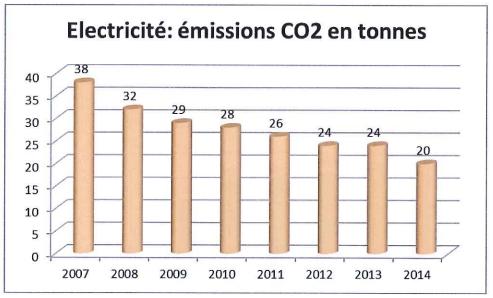


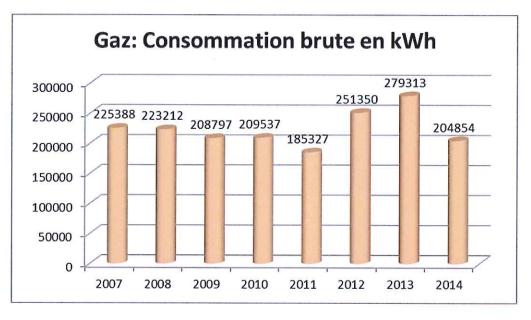
LIEGE



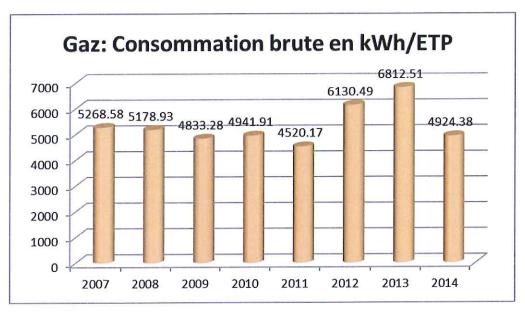


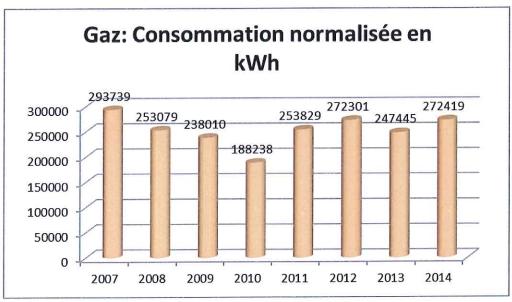


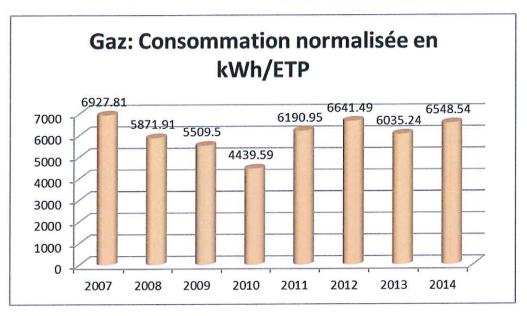




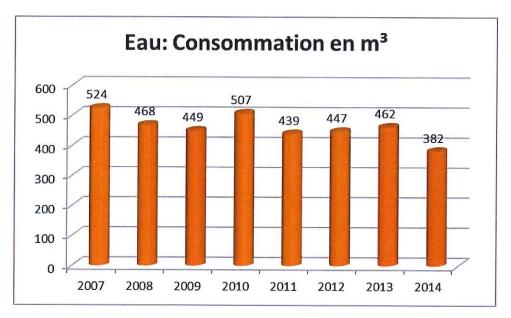


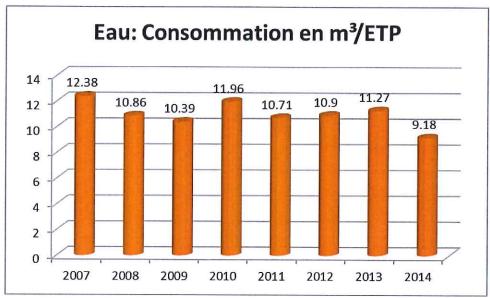




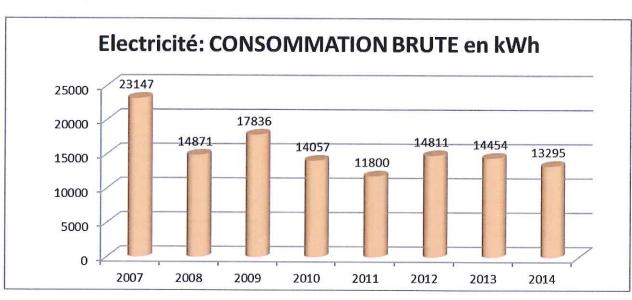


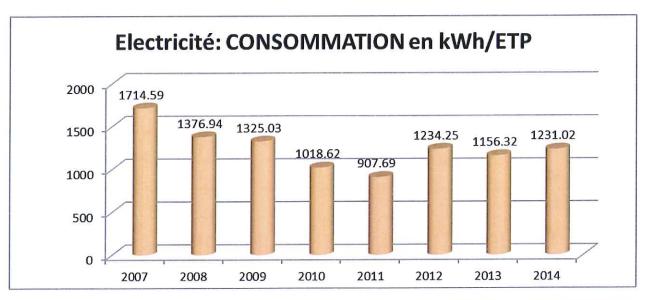


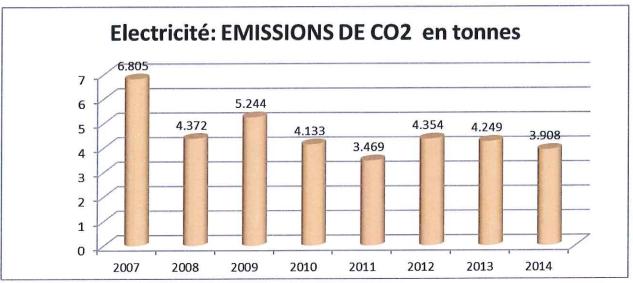


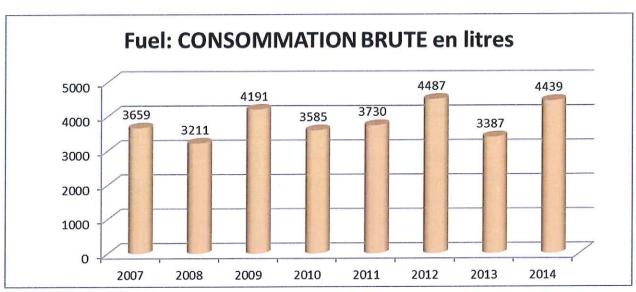


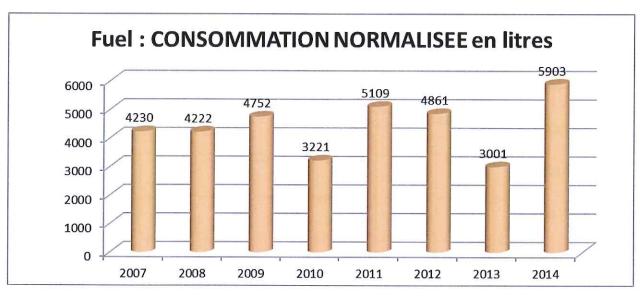
MALMEDY

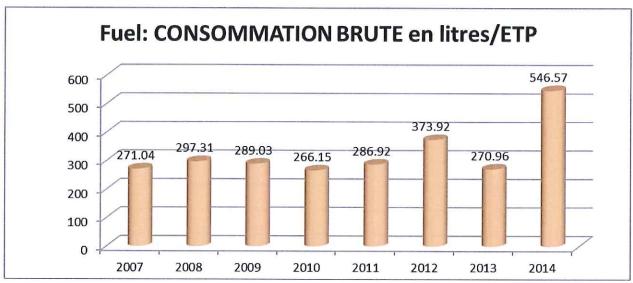


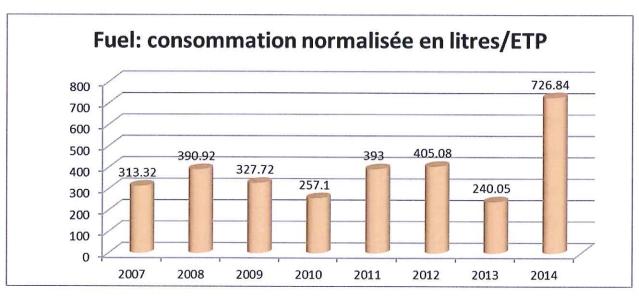


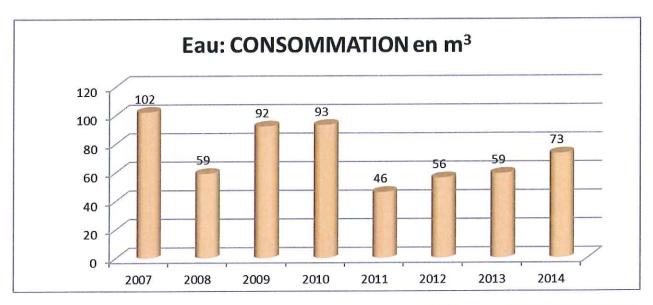


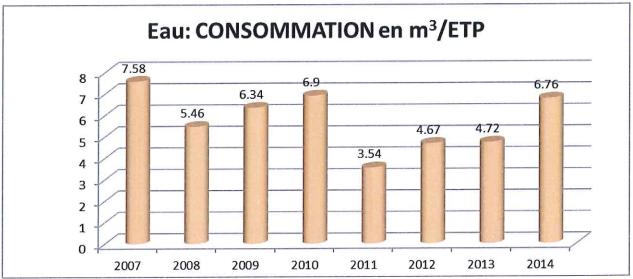




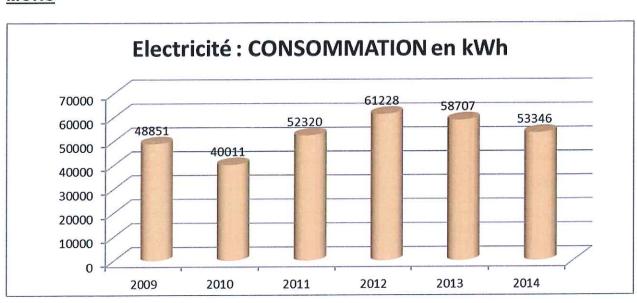


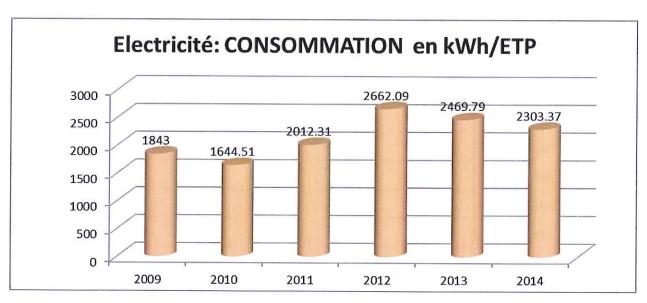


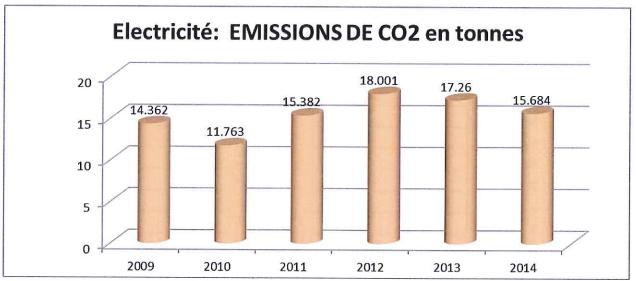


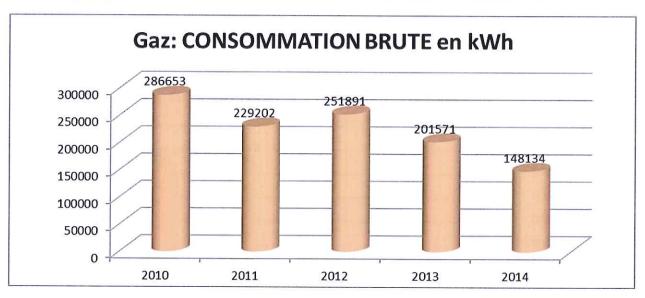


MONS

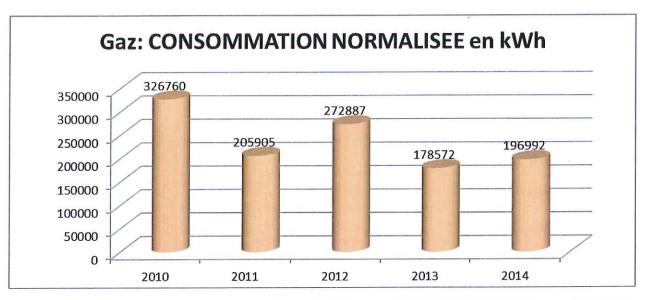


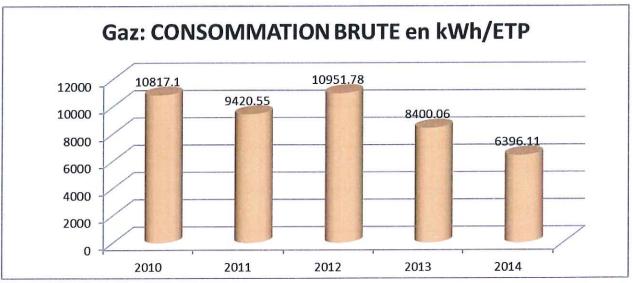


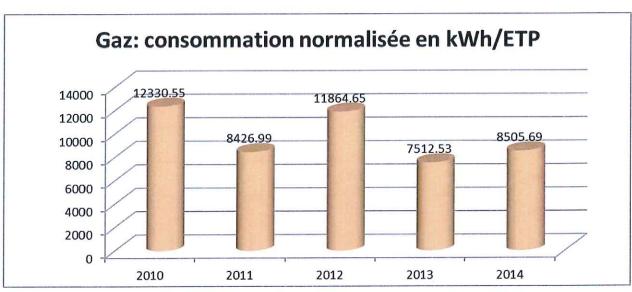




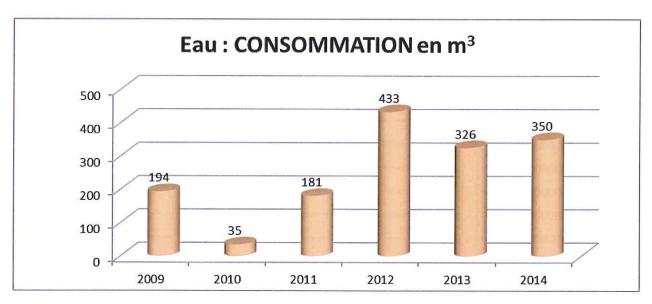


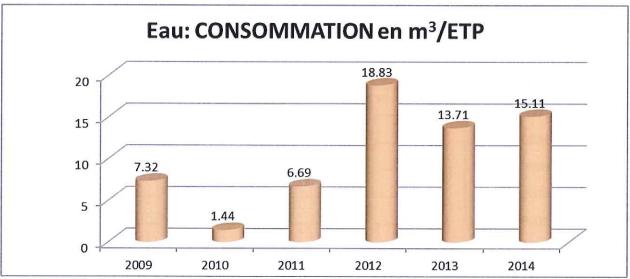




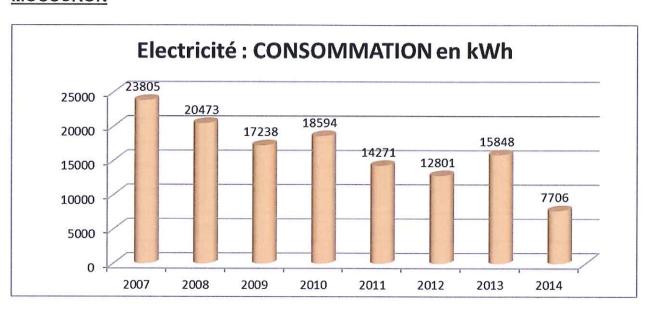


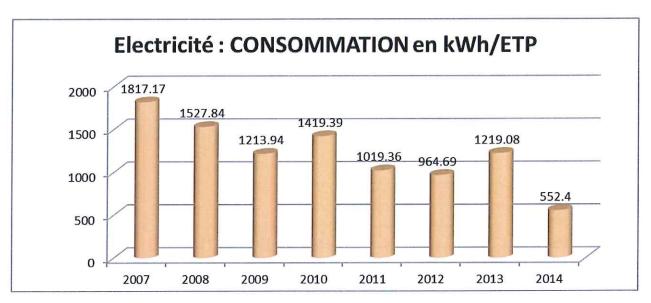


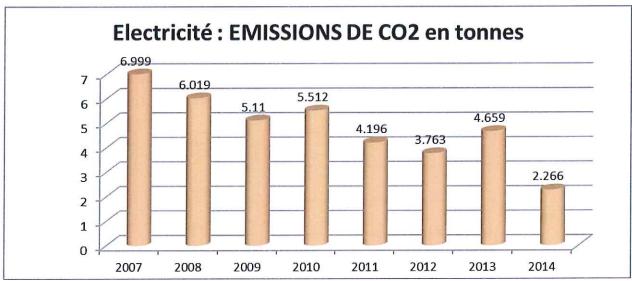


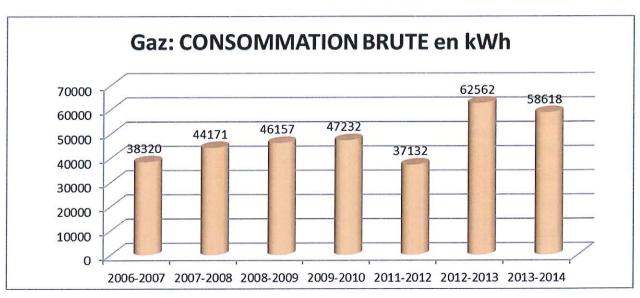


MOUSCRON

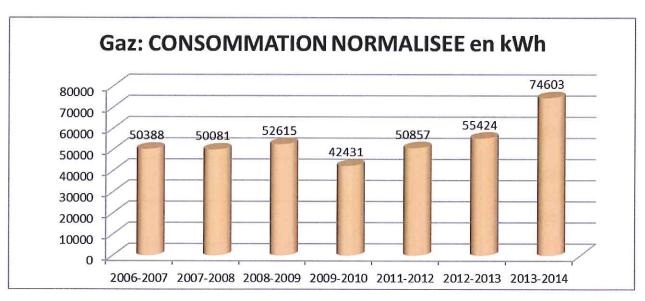


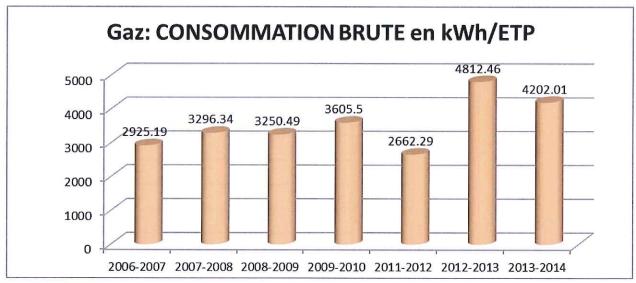


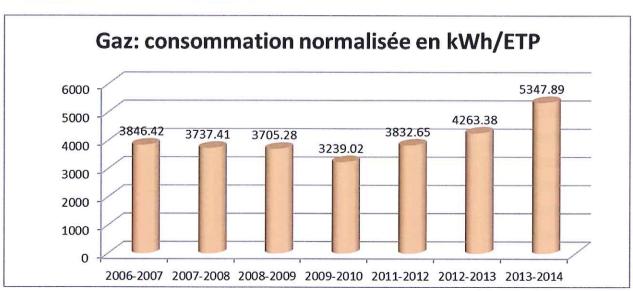




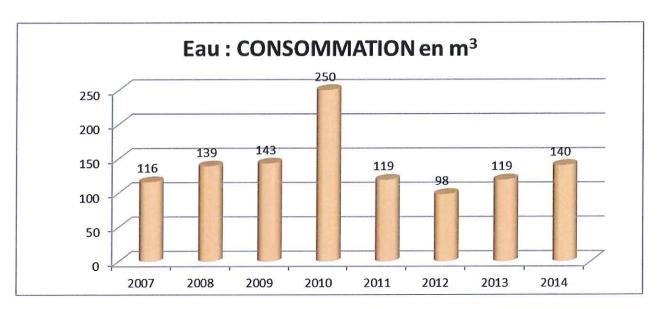


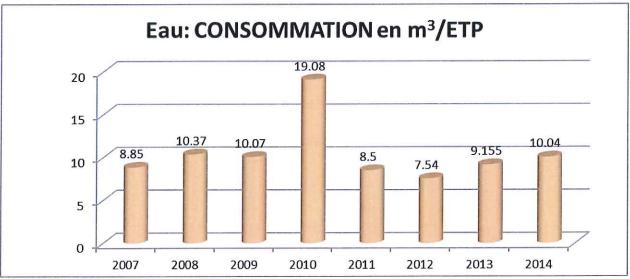




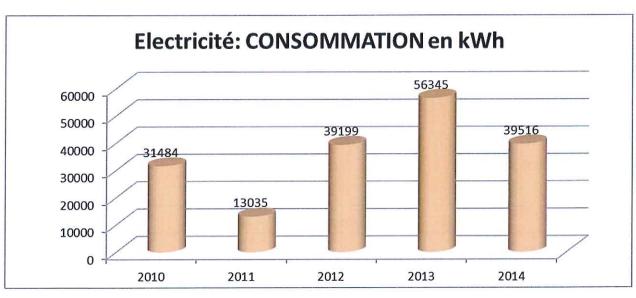




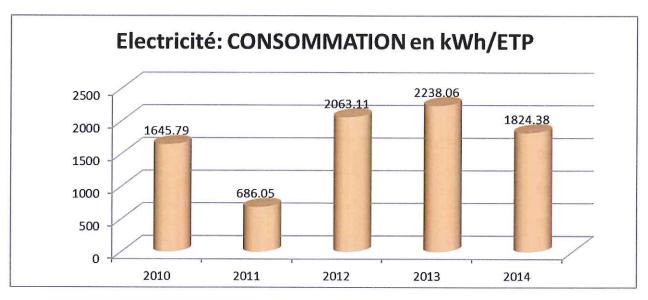


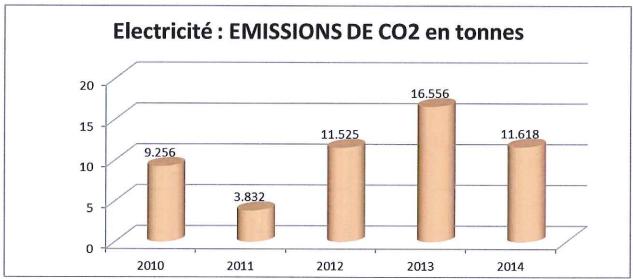


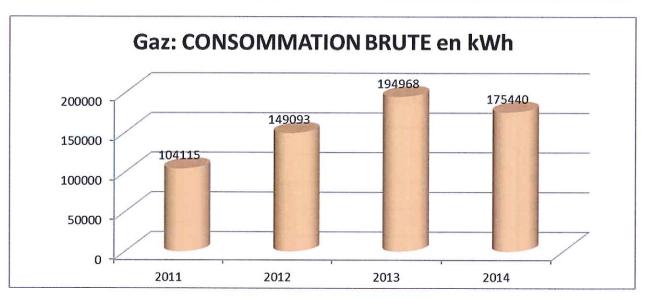
NAMUR

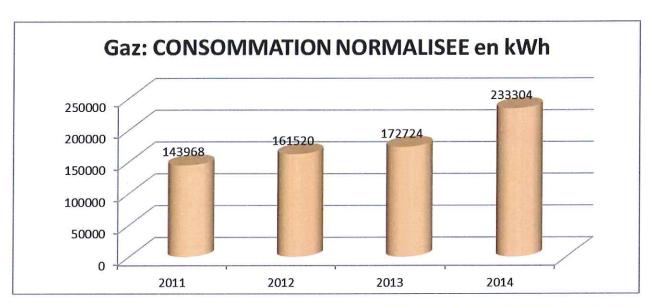


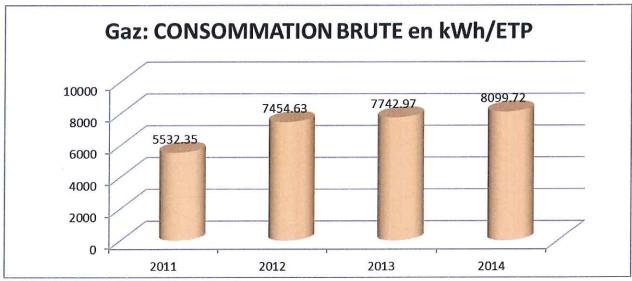


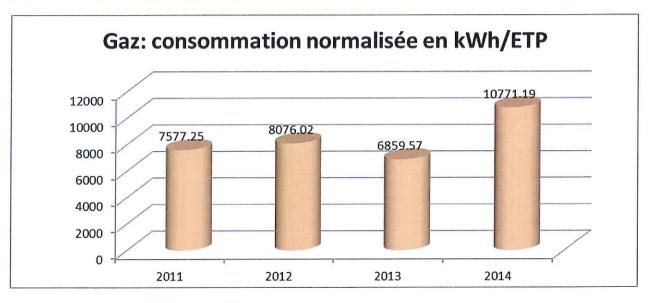


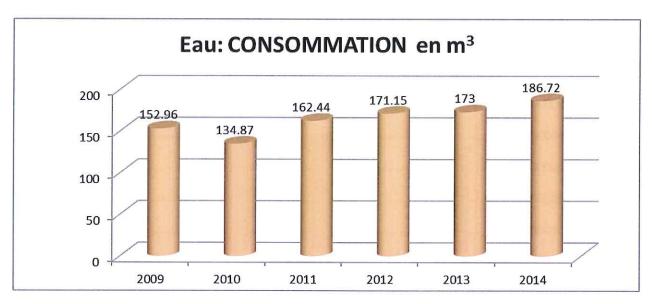


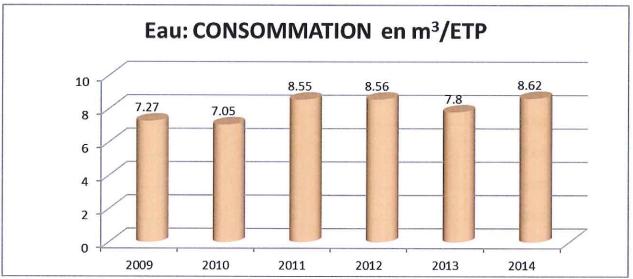




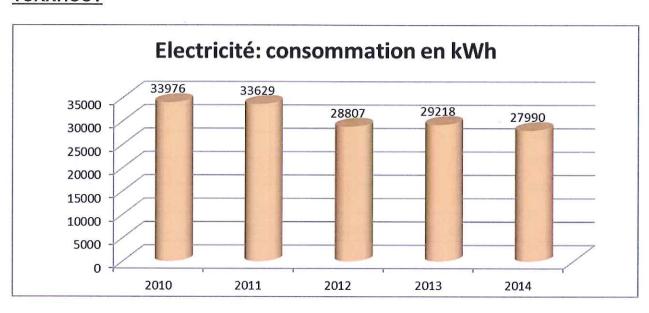


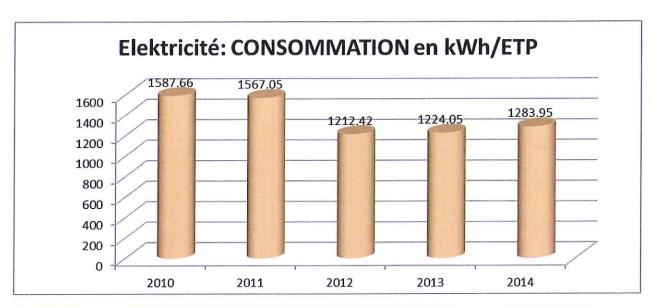


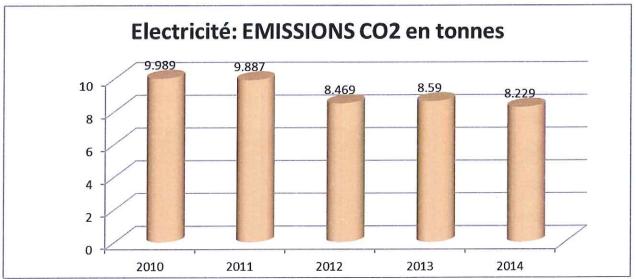


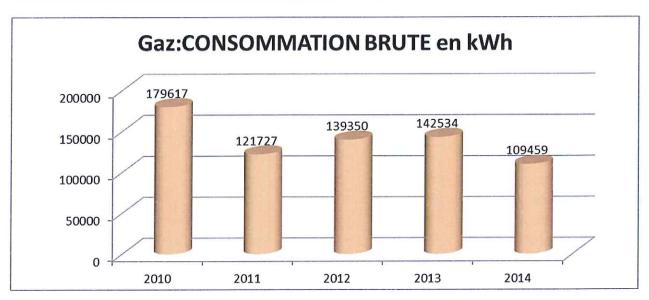


TURNHOUT

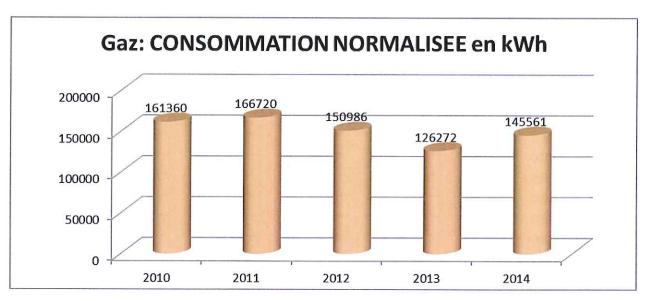


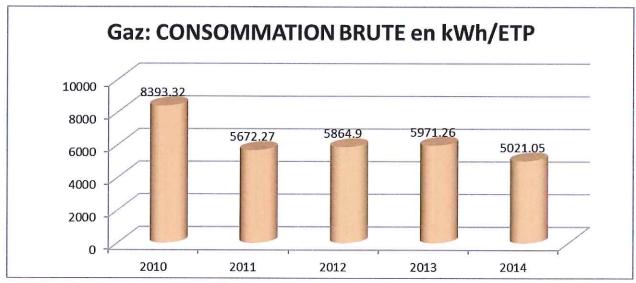


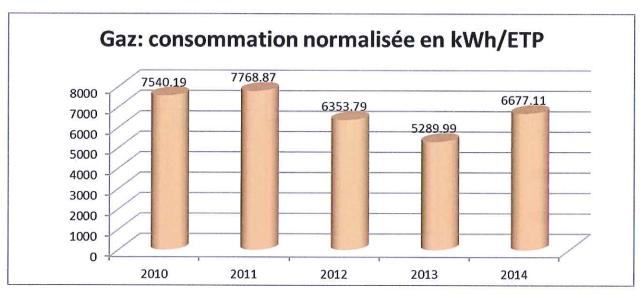


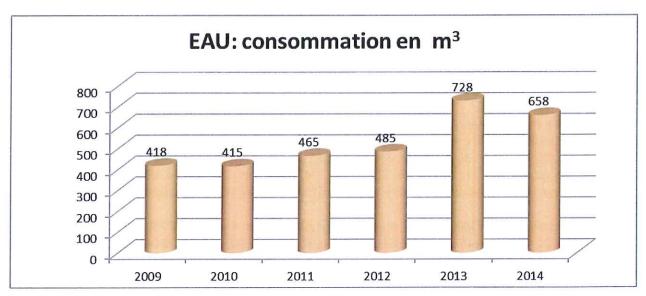


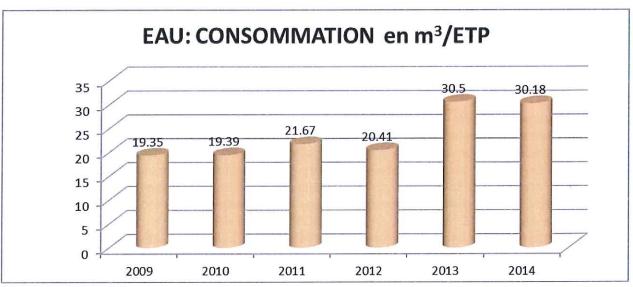












Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si les sites suivants de l'OFFICE NATIONAL DES PENSIONS:

Siège central Tour du Midi et ses bureaux régionaux situés à ANTWERPEN, ARLON, BRUGGE, CHARLEROI, GENT, HASSELT, LIEGE, KORTRIJK, MALMEDY, MONS, MOUSCRON, NAMUR.et TURNHOUT.

Figurant dans la déclaration environnementale 2014 de l'OFFICE NATIONAL DES PENSIONS, respectent l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- ~ que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009,
- ~ que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2014 de l'OFFICE NATIONAL DES PENSIONS donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'OFFICE NATIONAL DES PENSIONS sur les sites suivants : Siège central Tour du Midi et ses bureaux régionaux situés à ANTWERPEN ,ARLON, BRUGGE, CHARLEROI, GENT, HASSELT, LIEGE, KORTRIJK, MALMEDY, MONS, MOUSCRON, NAMUR.et TURNHOUT exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 29 février 2016

Signature

Bart JANSSENS,

Président de la Commission de Certification.

Date de la prochaine Déclaration :

Les canaux utilisés par les pensionnés pour obtenir les informations qui les concernent, sont les suivants :

- ~ Courriers
- ~ Fax
- ~ E-mail
- ~ Téléphone
- Visites dans nos sites (Tour du Midi et bureaux régionaux)
- Visites dans les permanences et Point pensions
- ~ Visites du site Internet de l'ONP

Une ligne verte est disponible pour des informations par téléphone:

Téléphone (lignes vertes):
0800/50246(nl)
0800/50256(fr)
0800/50266(du)
1765 (numéro unique pour toute information pension relative aux 3 régimes)

